



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mohamed Khider de Biskra
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Langue et de Littérature Françaises

Polycopié de cours :
SÉMANTIQUE LEXICALE

Cours de Master 1- Sciences du langage

Proposé par : Dr Samir CHELLOUAI

Université Mohamed Khider de Biskra
Année universitaire : 2023-2024

Avant-propos

La sémantique lexicale, apparue au XXe siècle, a captivé l'attention des linguistes insatisfaits des méthodes traditionnelles dans ce domaine. Ce secteur a connu un développement important, marqué par un changement de paradigme essentiel. Les experts ont progressivement abandonné les méthodes axées uniquement sur l'analyse des mots isolés au profit d'une perspective plus globale, centrée sur les réseaux de relations sémantiques et la construction de la signification. Cette orientation renouvelée a permis de comprendre la complexité et l'enrichissement de la signification linguistique dans son ensemble, mettant en lumière que la véritable portée de la signification d'un mot ne se révèle qu'à travers ses interconnexions et ses interactions avec d'autres mots et idées.

Cette évolution a suscité un intérêt croissant pour les rapports sémantiques établis entre les mots au sein d'une langue, ainsi que pour la manière dont ces interactions façonnent le sens des phrases. Les théoriciens de la sémantique lexicale ont élaboré divers modèles et approches théoriques, étudiant des relations telles que la synonymie, l'antonymie, l'hyponymie et la hyponymie, afin de mieux comprendre comment les mots s'associent pour créer des agrégats de sens cohérents. Ils ont également analysé la polysémie et l'ambiguïté, des éléments clés permettant à un terme de posséder plusieurs sens.

Un autre domaine crucial concerne l'analyse des composants lexicaux, ou les blocs élémentaires de signification qui assemblent la signification complète d'un mot. Ces éléments, comprenant morphèmes et radicaux, sont déterminants pour structurer et ordonner le sens lexical. L'étude de leur contribution à la formation de la signification et de leur variation d'une langue à l'autre a été une préoccupation majeure. Ainsi, la sémantique lexicale se révèle comme une sphère de recherche dynamique et en constante évolution, avec des linguistes qui continuent d'explorer de nouvelles méthodes et d'affiner des modèles théoriques plus complexes pour mieux décrypter la signification des mots.

Cette discipline demeure indispensable pour comprendre le fonctionnement des mots et leur rôle dans l'élaboration du sens en communication. (Leeman and Silberztein2020)

Fiche détaillée de la matière

Selon l'harmonisation de l'offre de formation du master académique « Sciences du Langage », de l'année universitaire : 2016/2017, la matière est présentée comme suit :

Matière : Sémantique lexicale

Objectifs de l'enseignement : Les finalités de la matière s'articulent autour de la maîtrise d'analyse relative à la sémantique et la connaissance des différentes relations sémantiques dans le lexique du français.

Connaissances préalables recommandées : L'étudiant est censé maîtriser les principes et notions portant sur la lexicologie et la sémantique générale ainsi que les différentes méthodes d'analyse.

Contenu de la matière : La sémantique est l'étude scientifique de la signification. En tant que telle, elle exige des techniques et des outils particuliers, et des méthodes scientifiques. Nous verrons cependant que, contrairement à la phonologie et à la syntaxe, où il existe un accord assez général sur les méthodes à utiliser, la sémantique se caractérise par une grande diversité d'approches. La complexité de la sémantique s'explique aussi par le fait qu'elle met en jeu plusieurs niveaux de données, allant du sens des mots, à celui des phrases, aux relations sémantiques entre phrases dans le discours, et aux relations pragmatiques qui mettent en jeu l'utilisation du langage dans les situations diverses. Dans cette matière nous commencerons par faire de la sémantique lexicale, qui traite du sens des mots. En particulier, nous examinerons les analyses sémantiques basées sur la lexicographie, sur

l'analyse structurale (ou componentielle), et sur les critères logiques.

Mode d'évaluation : Contrôle continu et examen sur table.

Références :

ELUERD, R. (2000). La lexicologie (Numéro 3548). Presses Universitaires de France.

GAUDIN, F., & Guespin, L. (2000). Initiation à la lexicologie française : De la néologie aux dictionnaires. Duculot.

HUOT H., Morphologie, Forme et Sens des mots du français, Paris, Armand Colin, 2006.

KLEIBER G., La Sémantique du prototype. Catégories et sens lexical, Paris, PUF, 1990.

KLEIBER, G., & Riegel, M. (1997). Les formes du sens. De Boeck Supérieur.

LEHMANN, A., & MARTIN-BERTHET, F. (2018). Lexicologie : Sémantique, morphologie, lexicographie.

Armand Colin.

NIKLAS-SALMINEN, A. (2015). La lexicologie : Vol. 2e éd. Armand Colin.

NYCKEES V., La Sémantique, Paris, Belin, 1998.

PRUVOST J., SABLAYROLLES J.-F., Les Néologismes, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 3e éd. 2016.

REY-DEBOVE J., La Linguistique du signe, Paris, A. Colin, 1998.

SABLAYROLLES J.-F., La Néologie en français contemporain, Paris, Champion, 2000.

SAUSSURE F. DE, Cours de linguistique générale, Paris, Payot, 1972 [1916].

TOURNIER J., Tounier N., Dictionnaire de lexicologie française, Paris, Ellipses, 2009.

VICTORRI B. et FUCHS C., La Polysémie. Construction dynamique du sens, Paris, Hermès, 1996.

ZUFFEREY, S., & Moeschler, J. (2012). Initiation à l'étude du sens. Sémantique et pragmatique. Éditions Sciences Humaines.

Sommaire

<u>INTRODUCTION</u>	6
<u>I. LE SIGNE LINGUISTIQUE</u>	9
<u>II. L'ANALYSE DU SENS LEXICAL</u>	19
<u>III. LES RAPPORTS DE SENS ENTRE UNITÉS LEXICALES</u>	38
<u>IV. LA DÉFINITION</u>	41
<u>V. GLOSSAIRE ET EXERCICES</u>	46
<u>CONCLUSION</u>	60
<u>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</u>	65

INTRODUCTION

Dans ce cours, nous examinons de manière détaillée les notions de base de la sémantique lexicale, qui englobent des principes tels que la polysémie, la synonymie, l'homonymie, l'ambiguïté et la compositionnalité, chacun jouant un rôle crucial dans notre interprétation des mots et dans notre approche de leur étude. La polysémie décrit la propriété qu'a un mot à posséder plusieurs sens distincts. À titre d'illustration, "banque" peut désigner une institution financière aussi bien que le bord d'une rivière. Quant à la synonymie, elle se réfère à des mots ayant des sens similaires ou identiques, comme "voiture" et "automobile". Concernant l'homonymie, elle traite des mots qui, bien que prononcés ou écrits identiquement, recouvrent des significations totalement dissemblables. Par exemple, le terme "banc" peut renvoyer à un siège ou à un rassemblement de poissons. L'ambiguïté se manifeste quand la signification d'un mot ou d'une phrase reste incertaine, due à une construction syntaxique ambiguë ou à de multiples interprétations envisageables.

Ce cours comprendra quatre chapitres :

Le signe linguistique est l'objet d'étude de ce premier chapitre. Nous explorerons en profondeur la nature du signe linguistique, en mettant particulièrement l'accent sur sa double composante, à savoir le signifiant et le signifié. Nous aborderons les théories sémiotiques de Saussure et Peirce pour mieux appréhender la relation entre le signifiant, qui est la forme matérielle du mot, et le signifié, qui est le concept ou l'idée associé à ce mot. Cette analyse approfondie nous permettra de comprendre comment le signe linguistique fonctionne pour dénoter le monde et comment il véhicule le sens dans le discours. En somme, ce chapitre jettera les bases essentielles pour la compréhension de notions telles que : le signe linguistique, le référent, la connotation, la dénotation, sens différentiel et sens référentiel, etc.

Le second chapitre intitulé « l'analyse du sens lexical » se concentre sur les différentes approches et méthodes pour analyser le sens des mots. Il explore l'importance des unités lexicales dans la construction du sens, en examinant les relations avec la morphologie, la syntaxe et le contexte. De plus, il aborde les modèles d'analyse tels que celui des conditions nécessaires et suffisantes appelé aussi aristotélien, la théorie du prototype, la théorie du

stéréotype, et l'analyse componentielle. Enfin, il propose des exemples concrets pour illustrer ces concepts et suscite la réflexion critique des étudiants sur l'analyse du sens lexical.

Le troisième chapitre se penche sur les différentes relations de sens entre les mots. Il aborde les synonymes, les antonymes, les hyponymes et les hyperonymes, ainsi que les champs lexicaux. Chaque relation est expliquée en détail avec des exemples concrets pour faciliter la compréhension. On y trouve également des exercices permettant de mettre en pratique ces notions et de les appliquer à des contextes réels. En examinant ces relations de sens, les étudiants développeront une meilleure compréhension du lexique français et de la manière dont les mots interagissent les uns avec les autres dans la langue.

Dans ce chapitre, nous aborderons la notion de définition dans le domaine de la sémantique lexicale. Nous étudierons les différents types de définitions, tels que les définitions par inclusion métonymique, morphosémantique et les définitions par synonymie et antonymie. Nous analyserons également les critères de validité d'une définition et les écueils à éviter lors de sa rédaction. Enfin, nous examinerons comment les définitions sont utilisées pour clarifier et délimiter le sens des mots dans le dictionnaire, en nous appuyant sur des exemples concrets. Il s'agit d'une étape essentielle pour approfondir notre compréhension du sens des mots et des unités lexicales.

Le glossaire présenté dans le cinquième chapitre offre un répertoire exhaustif des termes et concepts clés utilisées dans l'étude de la sémantique lexicale en français. Chaque entrée est accompagnée d'une définition claire et concise, permettant aux lecteurs de se familiariser avec le vocabulaire spécifique à ce domaine. En plus de clarifier les termes techniques, le glossaire facilite la compréhension et la mémorisation des concepts abordés tout au long du livre. Il constitue un outil précieux pour les étudiants souhaitant approfondir leur connaissance de la sémantique lexicale et des théories linguistiques associées.

De plus, nous étofferons ce chapitre par une présentation des corrigés des exercices pratiques qui ont été proposés tout au long du cours. Les réponses sont détaillées et expliquées afin d'aider l'étudiant à comprendre les concepts abordés et à s'auto-évaluer. Chaque exercice est suivi de sa correction, permettant ainsi à l'apprenant de vérifier ses réponses et de progresser dans sa maîtrise de la sémantique lexicale en français. Les exercices portent sur des sujets variés tels que l'analyse sémantique de mots, la classification sémantique, les relations lexicales, et bien d'autres encore.

De même que nous proposerons des sujets d'examens et leurs corrigés dans le but de permettre aux étudiants de se familiariser avec ce type de tests, en identifiant leurs forces et leurs faiblesses. Ces sujets d'examen qui constituent une évaluation sommative leur offre ainsi l'opportunité de mesurer efficacement leur maîtrise des concepts abordés et d'identifier les domaines nécessitant un approfondissement supplémentaire.

I. LE SIGNE LINGUISTIQUE

1. Quelques notions élémentaires

1.1. La vision du signe selon Ferdinand de Saussure

Ferdinand de Saussure (1857-1913) conçoit le signe linguistique comme une unité à deux faces : l'une sensible, appelée signifiant (forme sonore ou graphique), et l'autre abstraite, appelée signifié (idée ou concept). Ces deux aspects sont indissociables.

Par exemple, au signifiant [flœʁ] (oral) ou « fleur » (écrit) est lié le signifié : une production végétale, colorée et souvent parfumée. Le lien entre le mot et l'idée n'est pas naturel, mais arbitraire (Saussure, cité dans Eluerd, 2000).

Il écrit : « Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique ». Le son n'est pas la réalité physique, mais la représentation mentale issue de notre perception.

Ainsi, l'idée de « sœur » n'a aucun lien intrinsèque avec le mot [sœʁ] : d'autres sons auraient pu être choisis pour représenter ce concept.

1.2. Ce qu'on appelle le référent

Les signes linguistiques offrent aux locuteurs un moyen d'évoquer ce qui les entoure. Ils ont la capacité de désigner des éléments du monde extérieur à la langue, appelés référents. Il est essentiel de ne pas confondre les signes avec les référents eux-mêmes. Par exemple, ce n'est pas le mot « fleur » ni sa signification qui répand du parfum, mais bien la plante réelle. Cette confusion entre le signe et ce qu'il désigne est fréquente chez les enfants qui apprennent à parler.

Dans sa thèse, I. Berthoud-Papandropoulou relate des expériences menées auprès d'enfants âgés de 4 à 6 ans. L'un des tests présentait des mots de différentes longueurs et demandait aux enfants de juger leur taille. À la question : « Pourquoi armoire est un mot long ? », un enfant répond : « Parce qu'il y a beaucoup d'affaires dedans. » Cette réponse révèle une interprétation fondée sur le contenu du référent plutôt que sur la forme du mot lui-même (Gaudin & Guespin, 2000).

Ce type de réponse montre que les enfants ont du mal à accepter l'arbitraire du signe et

ressentent le besoin de justifier un lien entre le mot et ce qu'il désigne. Cela traduit une tendance spontanée à rechercher une motivation dans la langue, même là où il n'y en a pas.

Les référents peuvent être matériels ou abstraits : êtres vivants, objets, lieux, actions, propriétés ou événements. Ils appartiennent à un univers qui peut être réel ou fictif (comme une sirène). Tous ne sont pas immédiatement perceptibles : ils sont interprétés à travers la langue, ce qui rend leur accès indirect et conditionné par le discours.

Il existe une distinction importante entre deux usages du signe : l'usage référentiel, où le mot désigne une réalité extérieure, et l'usage autonymique, où le mot parle de lui-même. Par exemple, dans « Chat rime avec rat », le mot chat est autonome ; dans « Le chat dort sur le canapé », chat désigne un animal.

C'est uniquement par l'acte de parole, dans un énoncé précis, que le signe peut référer à un objet réel. Ainsi, dans l'énoncé : « Mon chat miaule sur le balcon », l'expression mon chat désigne un être spécifique, identifié dans le contexte personnel du locuteur.

1.3. La dimension référentielle du sens

Le sens référentiel (également appelé sens dénotatif ou désignatif) renvoie au contenu stable que véhicule un mot dans son usage courant. Il exprime la relation de désignation entre un signe linguistique et un élément du monde, réel ou imaginé, qu'il désigne. Ce sens repose sur un ensemble de traits pertinents que la langue retient pour identifier une catégorie d'objets, même si tous les aspects du référent ne sont pas exprimés. Ainsi, dire qu'un mot a un sens référentiel revient à dire qu'il active des critères permettant de reconnaître un objet parmi d'autres. Par exemple, pour qu'un être soit désigné par le mot chat, il doit correspondre à certaines propriétés comme « animal », « quadrupède », « domestique », « de petite taille », et « émettant un miaulement » (Lehmann & Martin-Berthet, 2018 ; Gaudin & Guespin, 2000).

Dans une perspective discursive, on peut distinguer, à la suite des travaux en sémantique, deux types de référence : la référence actuelle, activée en contexte, et la référence virtuelle, liée au potentiel sémantique du mot hors énoncé (Kleiber, 2004). Le sens référentiel correspond alors à cette dimension virtuelle, c'est-à-dire au stock de traits linguistiques que la langue mobilise pour que le locuteur puisse établir un lien entre le mot et un référent dans le monde.

1.4. La dimension différentielle du sens : la notion de valeur linguistique

Dans la pensée de Ferdinand de Saussure, le sens d'un mot ne repose pas sur un lien direct avec une réalité extérieure, mais sur sa place au sein du système de la langue. Ce que l'on appelle le sens différentiel correspond à cette idée selon laquelle la signification d'un mot est définie par opposition aux autres mots du système. La langue fonctionne comme un ensemble structuré, où chaque terme n'a de sens que parce qu'il diffère des autres. Dans cette perspective, deux unités lexicales ne peuvent coexister dans une langue que si elles ont des valeurs distinctes.

Saussure introduit alors le concept fondamental de valeur, qu'il distingue du simple signifié. La valeur d'un mot découle non seulement de son contenu conceptuel, mais aussi de ses rapports avec les autres signes dans l'usage. Autrement dit, un mot ne vaut que par ce qu'il n'est pas. Par exemple, les verbes *craindre*, *redouter* et *avoir peur* ont des sens proches, mais chacun occupe une position spécifique dans le champ lexical de la peur. Si l'un d'eux n'existait pas, son contenu serait absorbé par les autres (Saussure, cité dans Kleiber, 2004).

Cette conception relationnelle du sens implique que la langue n'est pas un simple répertoire de mots avec des définitions figées, mais un système dynamique où les unités sont interdépendantes. Comme le souligne Dotoli (2012), le dictionnaire, loin d'être une simple liste, reflète justement cette structure interne où chaque mot prend sens dans un réseau d'oppositions, de proximités et de variations. La valeur linguistique, chez Saussure, est donc fondement du sens : elle repose sur l'absence d'identité intrinsèque des mots, et sur l'existence de différences fonctionnelles au sein du système.

Ainsi, comprendre le sens d'une unité lexicale, c'est d'abord comprendre comment elle se distingue des autres, dans une logique de contrastes, d'oppositions et de complémentarités. Cette approche différentielle est à la base de la sémantique structurale, telle qu'elle sera reprise et développée plus tard dans l'analyse sémique ou les travaux en lexicologie structurale (Eluerd, 2000).

1.5. Extension et intension : deux manières de définir un mot

Dans l'analyse du sens, on distingue deux approches fondamentales pour définir un mot : l'extension, qui consiste à énumérer les objets que le mot peut désigner, et l'intension, qui repose sur l'identification des traits communs aux objets de cette classe. La notion classique de compréhension est aujourd'hui plutôt remplacée par le terme « intension », plus précis et plus adapté aux cadres linguistiques actuels

(Lehmann & Martin-Berthet, 2018). Ces deux manières de décrire une unité lexicale sont complémentaires, et leur articulation joue un rôle fondamental dans la structuration des catégories sémantiques.

Sur le plan linguistique, l'extension d'un mot renvoie à la liste potentielle des référents auxquels il peut s'appliquer, tandis que son intension est formée par les traits sémantiques qui définissent son contenu conceptuel. Ainsi, *fleur* peut s'appliquer aux tulipes, aux marguerites, aux pivoines, etc. (extension), mais son sens repose sur des éléments comme : /végétal/, /coloré/, /parfumé/ (intension). Selon Gaudin & Guespin (2000), cette distinction est essentielle dans la constitution des définitions en lexicographie, notamment pour distinguer ce qui relève d'un savoir encyclopédique et ce qui appartient véritablement à la compétence linguistique.

Cependant, certains mots — notamment ceux qui expriment des qualités perceptuelles comme les couleurs — résistent à l'analyse par traits sémantiques. Par exemple, il est difficile de décomposer *rouge* en éléments minimaux de sens. Dans ce cas, la définition par exemples (sang, feu, coquelicot) s'avère plus pertinente. Comme le rappelle Pottier (1985), l'intension ne peut pas toujours être réduite à une somme de traits : il faut parfois prendre en compte les mécanismes culturels et perceptifs de catégorisation. Ce constat souligne la plasticité du sens et les limites des modèles strictement définitoires dans certains domaines lexicaux.

1.6. La dénotation VS la connotation

En linguistique, on distingue le sens littéral d'un mot, appelé dénotation, de ses significations secondaires ou implicites, appelées connotations. La dénotation correspond à la signification objective et stable d'un terme, telle qu'on la trouve dans les dictionnaires. Les connotations, en revanche, sont des significations subjectives, influencées par le contexte, la culture ou les émotions. Par exemple, le mot *policier* dénote un agent des forces de l'ordre, tandis que le terme familier *flic* peut véhiculer des connotations péjoratives ou familières.

Les connotations peuvent varier selon les individus, les cultures ou les époques. Elles peuvent être affectives, comme dans le cas du mot *paysan*, qui peut évoquer la nostalgie ou le mépris selon les contextes. Elles peuvent aussi être idéologiques, comme le mot *clochard*, qui peut susciter de la compassion ou du rejet. Ces variations rendent l'analyse des connotations complexe, car elles ne sont pas toujours explicites et peuvent être suggérées par le ton, le contexte ou les associations d'idées.

Catherine Kerbrat-Orecchioni souligne que les connotations sont des « valeurs sémantiques secondes » qui s'ajoutent au sens dénotatif d'un mot. Elles peuvent être véhiculées par divers éléments linguistiques, tels que le choix des mots, la syntaxe ou la prosodie. Par exemple,

l'utilisation du mot *sans-papiers* à la place de *clandestin* reflète une volonté de neutralité ou de bienveillance, en atténuant les connotations négatives associées au second terme.

Roland Barthes, dans son analyse de la publicité pour les pâtes Panzani, montre comment une image peut véhiculer des connotations culturelles. Il note que le nom *Panzani*, par son assonance et les éléments visuels associés (tomates, poivrons, filets de courses), évoque l'« italianité », une représentation culturelle de l'Italie (Barthes, 1964). Cette connotation n'est pas explicitement exprimée, mais elle est suggérée par l'ensemble des signes présents dans l'image, illustrant la manière dont les connotations peuvent enrichir la signification d'un message au-delà de sa dénotation.

2. Comprendre le sens lexical

La linguistique structurale, telle qu'initiée par Ferdinand de Saussure, a largement contribué à renouveler la réflexion sur le sens des mots. Elle repose sur l'idée que la signification d'une unité lexicale n'est pas déterminée de manière autonome, mais découle de sa position dans le système linguistique, c'est-à-dire de ses rapports de différence avec les autres unités. Cette conception a donné lieu à des approches analytiques comme l'analyse sémique, développée par Bernard Pottier, qui propose de décomposer le sens en unités minimales appelées sèmes, permettant une description fine et structurée du contenu lexical (Pottier, 1985 ; voir aussi *Langue française*, 1970, p. 4-17, sur Persée).

À partir des années 1970, de nouvelles orientations théoriques ont émergé, notamment à travers les apports de la linguistique cognitive et de la pragmatique. Ces disciplines ont permis de compléter les limites du structuralisme en intégrant la dimension expérientielle et contextuelle du langage. La linguistique cognitive, portée par des chercheurs comme Lakoff ou Rosch, a mis en lumière la manière dont les catégories lexicales sont structurées dans l'esprit humain, en s'appuyant notamment sur la théorie des prototypes (Rosch, 1975), tandis que la pragmatique s'est intéressée aux effets de contexte, aux intentions du locuteur et à l'interprétation en situation.

1.1. Qu'est-ce qu'un signe linguistique ?

Le signe linguistique, tel que défini par Ferdinand de Saussure, est une entité psychique à double face, composée du signifiant (l'image acoustique) et du signifié (le concept). Ces deux éléments sont indissociables, formant une unité qui constitue le fondement du langage. Le lien

entre signifiant et signifié est arbitraire, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de relation naturelle entre le mot et la chose qu'il désigne. Par exemple, le concept de "chat" peut être exprimé par des signifiants différents selon les langues : "chat" en français, "cat" en anglais, "neko" en japonais, etc.

Pour qu'un signe linguistique soit fonctionnel, plusieurs conditions doivent être remplies :

a. Perceptibilité et stabilité

Le signe doit être perceptible par les sens, notamment l'ouïe dans le cas du langage parlé, et conserver son unité à travers ses différentes occurrences. Cela signifie que, malgré les variations possibles dans la prononciation ou l'écriture, le signe reste reconnaissable et stable pour les locuteurs d'une langue.

b. Signification

Le signe doit avoir une signification, c'est-à-dire qu'il doit évoquer un concept ou une idée dans l'esprit des locuteurs. Cette signification est le résultat de l'association entre le signifiant et le signifié.

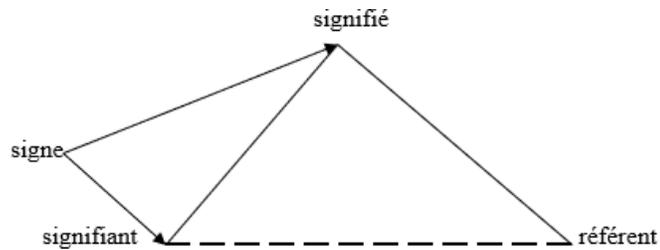
c. Usage communautaire

Le signe doit être employé au sein d'une communauté linguistique qui en partage la compréhension. La langue est un système social, et les signes qui la composent sont le fruit de conventions établies entre les membres de cette communauté.

d. Appartenance à un système

Le signe fait partie d'un système de signes, c'est-à-dire d'une langue naturelle. Dans ce système, chaque signe tire sa valeur des relations qu'il entretient avec les autres signes, notamment par opposition ou association.

Pour illustrer la relation entre le signe, le concept et l'objet réel, Charles Ogden et Ivor Richards ont proposé le triangle sémiotique. Ce modèle met en relation trois éléments : le symbole (le mot ou le signe), le référent (l'objet ou la réalité à laquelle le signe renvoie) et la référence (le concept ou l'idée associée au signe). Ce triangle illustre que le lien entre le mot et l'objet n'est pas direct, mais médiatisé par le concept.



Le réfèrent est l'élément du monde réel ou imaginaire auquel un signe linguistique fait référence. Contrairement au signifié, qui est la représentation mentale ou conceptuelle d'un mot, le réfèrent est l'objet ou l'entité concrète ou abstraite que ce mot désigne dans un contexte donné. Par exemple, le mot *chat* a pour signifié le concept de "chat domestique", tandis que son réfèrent peut être un chat spécifique que l'on observe ou auquel on pense. Cette distinction est essentielle pour comprendre la manière dont le langage reflète et construit notre perception du monde (Saussure, 1916).

Il est important de noter que tous les référents ne sont pas des objets tangibles ou directement observables. Certains concepts abstraits, tels que *amour* ou *justice*, n'ont pas de référents physiques, mais ils existent en tant qu'idées partagées au sein d'une communauté linguistique. De plus, certains termes, comme *déstalinisation*, font référence à des événements ou des processus historiques spécifiques, dont la compréhension dépend du contexte culturel et discursif dans lequel ils sont utilisés. Ainsi, le réfèrent peut être une construction sociale ou culturelle, médiatisée par le langage et le discours (Ogden & Richards, 1923).

Dans le modèle du triangle sémiotique, élaboré par Ogden et Richards, la relation entre le symbole (le mot), le réfèrent (l'objet ou la réalité à laquelle le signe renvoie) et la référence (le concept ou l'idée associée au signe) est modélisée sous forme de trois sommets. Ce modèle souligne que la relation entre un mot et ce qu'il désigne n'est pas immédiate, mais qu'elle est médiatisée par notre compréhension conceptuelle. Par conséquent, la signification d'un mot dépend à la fois de sa forme, du concept qu'il évoque et du contexte dans lequel il est employé (Ogden & Richards, 1923).

La signification est la relation entre le signifiant et le signifié, tandis que la référence (ou dénotation) est la relation entre le signe et le réfèrent. Le signifié est constitué des traits distinctifs sémantiques qui, dans une langue donnée, caractérisent un signe linguistique par rapport aux autres. C'est l'ensemble des critères qu'une langue a retenus pour permettre de repérer le réfèrent correspondant à un signe (Saussure, 1916).

1.2. Différence entre sens lexical et sens grammatical

Les lexèmes sont des unités de sens autonomes qui appartiennent à des classes ouvertes telles que les noms, les verbes, les adjectifs et les adverbes. Ils véhiculent le contenu lexical et sont susceptibles d'accueillir de nouveaux éléments au fil du temps, reflétant ainsi l'évolution constante du vocabulaire d'une langue. Par exemple, des mots comme *table*, *vérité* ou *ordinateur* sont des lexèmes.

En revanche, les morphèmes grammaticaux sont des unités fonctionnelles qui expriment des relations grammaticales telles que le genre, le nombre, le temps ou la personne. Ils appartiennent à des classes fermées, c'est-à-dire que leur nombre est limité et qu'ils sont généralement stables dans le temps. Des exemples incluent les articles (*le, la*), les prépositions (*à, de*), les pronoms (*il, elle*) et les désinences verbales (*-ons, -ez*).

Cette distinction n'est toutefois pas toujours absolue. Certains mots peuvent glisser d'une catégorie à l'autre en fonction de leur usage. Par exemple, le verbe *aller*, qui est un lexème, peut également fonctionner comme un auxiliaire pour exprimer le futur proche (*il va manger*), rejoignant ainsi la classe des morphèmes grammaticaux.

Le linguiste Bernard Pottier a approfondi cette analyse en introduisant la distinction entre la substance du signifié et la forme du signifié. La substance du signifié correspond au contenu sémantique proprement dit, tandis que la forme du signifié renvoie à la fonction grammaticale que le mot occupe dans la phrase. Par exemple, le mot *banlieue* peut être utilisé comme nom (*La banlieue s'étendait à perte de vue*) ou comme adjectif (*Cette ville fait très banlieue*), illustrant ainsi cette dualité (Pottier, 1974).

Conclusion

La distinction entre lexèmes et morphèmes grammaticaux, bien que parfois floue, est essentielle pour comprendre la structure du langage. Elle permet de différencier les éléments porteurs de sens lexical des éléments assurant la cohérence grammaticale des énoncés. Les travaux de linguistes comme Bernard Pottier offrent des outils conceptuels précieux pour analyser cette complexité.

1.3. Ce que le triangle sémiotique ne permet pas d'expliquer

Le triangle sémiotique, tel que proposé par Ogden et Richards (1923), établit une relation

entre le symbole (le mot), le référent (l'objet ou la réalité à laquelle le mot renvoie) et la référence (le concept ou l'idée associée au mot). Cependant, ce modèle présente des limitations significatives lorsqu'il s'agit de rendre compte de phénomènes linguistiques tels que la polysémie, l'homonymie et la synonymie.

La polysémie se manifeste lorsqu'un même mot possède plusieurs significations liées entre elles. Par exemple, le mot *exquis* peut signifier "délicieux" dans un contexte culinaire et "raffiné" dans un contexte intellectuel. L'homonymie, quant à elle, concerne des mots qui partagent la même forme mais ont des significations totalement différentes, comme *baie* (fruit) et *baie* (ouverture dans un mur). La synonymie implique que différents mots ou expressions partagent une signification similaire, bien qu'ils puissent varier en connotation ou en usage contextuel, comme *auto* et *voiture* (Lehmann & Martin-Berthet, 2018).

Ces phénomènes démontrent que la relation entre le signifiant et le signifié n'est pas toujours univoque, contredisant ainsi l'idée d'une correspondance directe et stable entre un mot et son sens. La sémantique lexicale cherche à comprendre comment les mots acquièrent et maintiennent leur signification au sein de la langue. Elle postule l'existence d'un invariant sémantique ou noyau de sens pour chaque mot, qui reste relativement stable à travers différentes occurrences et contextes d'utilisation (Lehmann & Martin-Berthet, 2018).

Trois principaux modèles théoriques ont été développés pour analyser le sens lexical :

1. La définition par inclusion : Ce modèle repose sur l'identification de traits essentiels qui définissent une catégorie. Par exemple, un *oiseau* peut être défini par les traits [+plumes], [+bec], [+vol]. Cette approche est influencée par la logique aristotélicienne et vise à établir des conditions nécessaires et suffisantes pour l'appartenance à une catégorie (Lehmann & Martin-Berthet, 2018)
2. La théorie des prototypes et des stéréotypes : Proposée par Rosch (1973), cette théorie suggère que certaines instances d'une catégorie sont plus représentatives que d'autres. Par exemple, un *moineau* est souvent considéré comme un prototype d'oiseau. Cette approche met l'accent sur les traits typiques et reconnaît que les catégories ont des frontières floues, reflétant ainsi la manière dont les humains perçoivent et organisent le monde (Rosch, 1973)
3. L'analyse sémique : Développée dans le cadre du structuralisme, cette méthode décompose le sens des mots en unités minimales de signification appelées sèmes. Par exemple, le mot *chaise* peut être analysé en sèmes tels que [+meuble], [+pour s'asseoir],

[+avec dossier]. Cette approche met l'accent sur les relations différentielles entre les mots au sein du système linguistique, indépendamment de leur référence au monde extérieur (Pottier, 1964).

En résumé, bien que le triangle sémiotique offre une base pour comprendre la relation entre les mots, leurs significations et les objets qu'ils désignent, il ne parvient pas à capturer la complexité des phénomènes sémantiques tels que la polysémie, l'homonymie et la synonymie. Les modèles théoriques de la sémantique lexicale offrent des outils plus sophistiqués pour analyser ces aspects du langage.

1.4. La formation des catégories à travers le lexique

Les unités lexicales regroupent des référents partageant des propriétés communes, ce qui constitue ce que l'on appelle une catégorie lexicale. Par exemple, le mot *chat* ne désigne pas un seul individu mais l'ensemble des entités qui partagent un certain nombre de traits distinctifs : mammifère, félin, domestique, petit, doté de moustaches, capable de miauler, etc. Ainsi, l'usage d'un mot implique la capacité à catégoriser des éléments de la réalité selon des critères linguistiques stabilisés (Lehmann & Martin-Berthet, 2018).

Une première approche, dite définitionnelle ou par inclusion, repose sur le principe aristotélicien selon lequel une catégorie est constituée par un genre prochain et une ou plusieurs différences spécifiques. Par exemple, un chat est un *animal* (genre) caractérisé par sa domesticité, sa taille, son comportement, etc. Cette approche suppose l'existence de frontières nettes entre catégories, chaque membre devant satisfaire l'ensemble des traits définitoires pour y être intégré (Kleiber, 2004).

Or, cette vision rigide est remise en question par la théorie des prototypes, proposée par Eleanor Rosch (1975). Selon ce modèle, les catégories ne sont pas définies uniquement par des traits nécessaires et suffisants, mais s'organisent autour d'un prototype, c'est-à-dire un exemplaire jugé plus représentatif que d'autres. Dans la catégorie *chat*, un chat domestique commun sera perçu comme plus typique qu'un chat sauvage ou un félin exotique. Ainsi, l'appartenance à une catégorie est graduelle et contextuelle, reflétant la manière dont les locuteurs structurent cognitivement leur expérience du monde (Rosch, 1975 ; Kleiber, 2004).

II. L'ANALYSE DU SENS LEXICAL

1. Le modèle par genre prochain et traits spécifiques

Également appelée définition logique ou hyperonymique, cette méthode de catégorisation, remontant à Aristote (384–322 av. J.-C.), repose sur l'identification des conditions nécessaires et suffisantes permettant à un élément d'appartenir à une catégorie. Aristote décrit ce processus dans les *Topiques* :

« Il faut, en définissant, poser l'objet dans son genre et alors seulement y rattacher les différences » (*Topiques*, VI, 1).

Ainsi, la définition commence par le genre (la classe générale) auquel appartient le référent, suivi des différences spécifiques qui le distinguent des autres membres du même genre. Par exemple :

- **Fonte : alliage de fer et de carbone.**

Dans cette définition, "alliage" représente le genre, tandis que "fer et carbone" constituent les différences spécifiques, distinguant la fonte d'autres alliages comme le laiton ou le bronze. La structure de cette définition est hiérarchisée et distinctive, visant à isoler précisément la classe de référents du terme défini. Ce type de définition est dit en intension, car il spécifie les propriétés essentielles du concept (Crubellier, 2002).

Voici quelques exemples supplémentaires de définitions en intension :

- **Grog : boisson faite d'eau chaude sucrée et d'eau-de-vie, de rhum.**
- **Fauteuil : siège à dossier et à bras, à une seule place.**
- **Œil : organe de la vue.**

Concernant la catégorie des carrés, les conditions nécessaires pour qu'une forme en fasse partie pourraient être les suivantes :

Propriétés du carré :

- Être une figure plane et fermée.
- Avoir quatre côtés.

- c. Présenter des côtés de longueur égale.
- d. Posséder quatre angles droits.

Propriétés du losange :

- a. Avoir quatre côtés de même longueur.
- b. Présenter des côtés opposés parallèles.
- c. Ses diagonales se coupent en leur milieu et sont perpendiculaires.
- d. Ses angles opposés sont de même mesure, et ses angles consécutifs sont supplémentaires.

Ces conditions sont dites nécessaires car l'absence de l'une d'elles suffit à exclure un référent de la catégorie. Par exemple, une forme remplissant les conditions a à c mais pas d ne serait pas un carré mais un losange. La réunion de ces conditions est également suffisante, car aucune condition supplémentaire n'est requise pour appartenir à la catégorie (Pelletier, 2007).

Le modèle des conditions nécessaires et suffisantes (CNS) repose sur plusieurs présupposés : Les catégories ont des frontières clairement définies, permettant une catégorisation précise de chaque référent.

Tous les membres d'une catégorie ont un statut équivalent.

Les concepts contiennent des informations essentielles à leur définition (les CNS) et des informations contingentes.

Du point de vue sémantique, les CNS correspondent à la signification lexicale du mot, tandis que les informations contingentes relèvent de la pragmatique. Par exemple, être un mammifère est une condition nécessaire pour appartenir à la catégorie des chats, mais le fait que les chats aiment être caressés est une information contingente, non universelle (Crubellier, 2002).

1.1. Le genre immédiat

Il est possible d'interrompre la lecture d'une définition après avoir identifié le terme générique, ou incluant, comme dans les énoncés : « le grog est une boisson » ou « le fauteuil est un siège ». Dans la tradition aristotélicienne, il est recommandé de structurer les définitions à partir du genre prochain, c'est-à-dire le genre immédiatement supérieur à l'espèce définie. Aristote distingue en effet trois types de genres dans une classification hiérarchique : le genre prochain (qui ne contient que des espèces), le genre éloigné (qui regroupe d'autres genres), et

le genre suprême (qui ne relève d'aucun genre supérieur) (Aristote, *Topiques*, VI, 1, trad. Tricot, 1991).

Par exemple, le mot *fauteuil* peut être défini successivement par inclusion dans *siège* (genre prochain), *meuble* (genre éloigné) et *chose* (genre suprême). Toutefois, la notion d'**incluant** reste relative : ce qui est genre prochain dans une définition peut être genre spécifique dans une autre. Ainsi, *siège* est le genre prochain de *fauteuil*, tandis que *meuble* est le genre prochain de *siège*. L'usage du genre prochain dans la définition permet une formulation plus concise et plus pertinente, car elle nécessite moins de différences spécifiques à énoncer que lorsqu'on emploie un genre plus général (Rondal, 2007 ; Rey-Debove, 1978).

Exemple hiérarchique :

- *chose* (genre suprême)
- *meuble* (genre éloigné)
- *siège* (genre prochain)
- *fauteuil* (espèce)

1.2. L'approche référentielle

La définition par inclusion se concentre sur les référents désignés par les mots, autrement dit sur les objets ou entités du monde réel. Selon la terminologie de Rey-Debove (1978), il s'agit d'une définition de la *chose nommée*. Cette approche consiste à situer une classe d'objets — par exemple, *fonte* — dans une classe plus générale — *alliage* — en précisant les propriétés distinctives de la première. Autrement dit, le substantif à définir est inséré dans une catégorie englobante, à laquelle on ajoute des caractéristiques spécifiques.

La visée référentielle de cette définition se vérifie grâce à une double interrogation logique (où *Y* désigne l'incluant) :

- Tous les *X* sont-ils des *Y* qui présentent les propriétés suivantes ?
- Tous les *Y* qui possèdent ces propriétés sont-ils des *X* ?

Appliquée à l'exemple de la *fonte*, on obtient :

- Toutes les fontes sont-elles des alliages composés de fer et de carbone ? Oui.
- Tous les alliages composés de fer et de carbone sont-ils de la fonte ? Oui.

Lorsque les deux réponses sont affirmatives, la définition peut être considérée comme correcte (Rey-Debove, 1978 ; Dubois et al., 2002).

Ce type de définition, qui explicite les traits définitoires d'un référent, fournit en même temps

une analyse du sens lexical : elle met en lumière les propriétés sémantiques à travers les caractéristiques des objets désignés. Ainsi, « c'est en parlant des choses que le contenu des signes apparaît, mais de manière implicite » (Rey-Debove, 1978, p. 68).

Dans les dictionnaires contemporains, la définition lexicographique des noms ne comporte généralement pas de verbe entre l'entrée (le mot défini, sujet de l'article) et les informations qui lui sont associées (Rey-Debove, 1978). Cette absence de copule laisse place à une double interprétation. En présence d'une entrée nominale, deux reconstitutions sont possibles : on peut restituer la copule être, comme dans (la) fonte (est un) alliage de fer et de carbone, ou bien la copule signifier, comme dans fonte (signifie) alliage de fer et de carbone.

Le choix de l'une ou l'autre structure n'est pas neutre. En rétablissant la copule être, l'entrée désigne directement l'objet ou la chose nommée, et la définition prend alors une portée référentielle. En revanche, si l'on choisit la copule signifier, l'entrée est traitée de manière autonymique, c'est-à-dire que le mot est pris comme signe, et la définition met en évidence les traits du signifié, autrement dit les composantes sémantiques du mot.

Cette distinction met en lumière l'ambiguïté fondamentale de la définition lexicographique : selon l'analyse adoptée, elle oscille entre une visée référentielle (centrée sur les objets) et une visée métalinguistique (centrée sur les signes) (Dubois et al., 2002 ; Rey-Debove, 1978).

1.3. Au-delà du substantif : autres catégories lexicales

Les logiciens comme les linguistes ont tendance à privilégier les noms dans l'élaboration des définitions, car le substantif s'adapte particulièrement bien au modèle aristotélicien, fondé sur la combinaison d'un genre prochain et de différences spécifiques (Rey-Debove, 1978). Ce modèle, néanmoins, peut être étendu aux autres catégories grammaticales, moyennant quelques ajustements. En lexicographie, notamment dans les dictionnaires généraux comme *Le Petit Robert*, on retrouve ce schéma appliqué aux verbes et, dans une moindre mesure, aux adjectifs.

Par exemple, le verbe *agiter* y est défini comme « remuer vivement en divers sens, en déterminant des mouvements irréguliers », et l'adjectif *pourpre* comme « rouge foncé » (*Le Petit Robert*, 2024). Dans les deux cas, la définition repose sur la même structure que celle utilisée pour les noms : l'incluant (*remuer*, *rouge*), qui appartient à la même catégorie grammaticale que le mot défini, est suivi de traits distinctifs.

Cependant, il convient de noter que le système d'inclusion appliqué aux verbes et aux adjectifs est généralement moins développé que celui des noms. Cette différence s'explique par la

nature plus abstraite ou contextuelle des catégories non nominales, qui rendent plus difficile la hiérarchisation stricte des référents (Dubois et al., 2002).

1.4. Typologie des définitions : hypospécifiques, suffisantes et hyperspécifiques

L'objectif fondamental de toute définition est d'exprimer le défini, et uniquement le défini. Autrement dit, la définition doit établir une correspondance exacte entre le mot et son référent. Cette adéquation est souvent évaluée à l'aide de la double question (cf. supra) :

1. Tous les *X* sont-ils des *Y* qui possèdent tels traits ?
2. Tous les *Y* qui possèdent ces traits sont-ils des *X* ?

Cependant, cette exigence de justesse n'est pas toujours respectée dans la pratique lexicographique. On distingue alors trois cas typiques, selon le degré de spécificité de la définition (Rey-Debove, 1978 ; Dubois et al., 2002).

La définition hypospécifique se caractérise par un nombre insuffisant de traits spécifiques. Elle ne satisfait qu'à la première des deux questions. Par exemple, dans l'édition 1985 du *Petit Larousse illustré* (PLI), le mot *saharienne* est défini comme « veste de toile ». À la question : *Toutes les sahariennes sont-elles des vestes de toile ?*, la réponse est affirmative. Mais à la question inverse : *Toutes les vestes de toile sont-elles des sahariennes ?*, la réponse est négative. La définition manque donc de précision discriminante et ne permet pas de distinguer la classe référentielle visée d'autres entités partageant le même genre prochain. À noter que cette définition a été révisée dans les éditions ultérieures du PLI.

La définition suffisante, quant à elle, répond positivement aux deux questions. Elle énonce les conditions nécessaires et suffisantes permettant de délimiter de manière rigoureuse le champ du référent. C'est le cas, par exemple, de la définition de *chamois* donnée dans le *Dictionnaire du français contemporain* (DFC, 1975) : « ruminant à cornes recourbées vivant dans les hautes montagnes d'Europe ».

La définition hyperspécifique va dans le sens opposé. Elle fournit une surabondance d'informations, souvent non discriminantes, en accumulant des détails descriptifs superflus. Ce type de définition dépasse le cadre strictement lexical pour entrer dans le registre de la définition encyclopédique. Ainsi, dans le *Grand Larousse de la langue française* (GLLF, 1971), *chamois* est défini comme un « ruminant à cornes lisses et recourbées au sommet, aux jambes longues et fortes, qui se rencontre dans les hautes montagnes de l'Europe où il grimpe et saute avec agilité ». La surcharge descriptive nuit ici à l'économie et à la précision de la définition.

Le choix entre ces trois types de définitions — suffisantes, hypospécifiques ou hyperspécifiques — reflète la stratégie éditoriale propre à chaque dictionnaire. Toutefois, la distinction entre une définition strictement suffisante et une définition encyclopédique reste parfois floue, car il n'existe pas, pour une réalité donnée, une seule définition universellement valable (Rey-Debove, 1978).

1.5. Les insuffisances du modèle aristotélicien

Le modèle définitionnel fondé sur la relation genre/espèce, hérité de la tradition aristotélicienne, ne s'applique pas de manière universelle à l'ensemble du lexique. En effet, certaines catégories de mots échappent à cette logique classificatoire, pour des raisons à la fois lexicales, sémantiques et fonctionnelles (Rey-Debove, 1978 ; Dubois et al., 2002).

Deux grandes classes de mots résistent particulièrement au principe d'inclusion :

- Les mots dits primitifs : ce sont des unités lexicales non analysables, généralement en position terminale dans la chaîne des définitions. Des termes comme *être*, *chose*, *objet* ou *personne* fonctionnent comme des incluants ultimes, que l'analyse ne peut plus réduire à des catégories plus fondamentales. Contrairement aux primitifs sémantiques (unités élémentaires de sens), ces primitifs lexicaux posent des limites insurmontables à l'analyse par inclusion, car ils ne peuvent être définis sans recourir à des termes encore plus pauvres sur le plan sémantique – ce qui est, par nature, impossible (Rey-Debove, 1978).
- Les mots grammaticaux (tels que *car*, *que*, etc.) partagent une fréquence élevée avec les primitifs, mais présentent une faible charge sémantique, centrée sur leur fonction grammaticale. Leur définition ne peut suivre le modèle par inclusion et repose plutôt sur une démarche métalinguistique. Par exemple, *que* peut être défini comme « pronom relatif désignant une personne ou une chose », où *pronom* agit ici comme une catégorie métalinguistique plutôt que sémantique (Dubois et al., 2002).

D'autres mots échappent également au modèle de l'inclusion, notamment ceux exprimant des relations partielles (partie/tout) ou des termes collectifs, difficiles à cerner par des conditions d'appartenance strictes. En effet, dans bien des cas, il est délicat, voire impossible, de formuler des conditions nécessaires et suffisantes (CNS) d'appartenance à une catégorie. Une seule exception peut invalider une propriété considérée comme définitoire. Par exemple, le fait de voler ne peut être une CNS du mot *oiseau*, puisque certains oiseaux, comme les autruches ou les manchots, en sont incapables. Pourtant, cette propriété reste

emblématique pour de nombreux locuteurs (Kleiber, 1990).

Ces constats soulignent le caractère trop rigide du modèle des CNS, incapable d'intégrer des propriétés typiques mais non universelles. L'étude de Labov (1973) illustre cette fluidité catégorielle à travers une expérience sur les frontières lexicales : des sujets devaient classer des récipients en tant que *tasses* ou *bols*. Les résultats montrent non seulement un désaccord intersubjectif, mais aussi une variabilité contextuelle : un récipient contenant du café était perçu comme une tasse, mais devenait un bol lorsqu'il contenait de la soupe. Ces observations mettent en question le postulat de frontières nettes entre catégories lexicales, fondement même du modèle aristotélicien (Labov, 1973).

2. Approche cognitive et théorie du prototype

Au cours des années 1970, la psychologue américaine Eleanor Rosch et son équipe ont profondément renouvelé la conception classique de la catégorisation, en proposant un modèle alternatif à celui fondé sur les conditions nécessaires et suffisantes (CNS). Selon ce nouveau paradigme, l'appartenance à une catégorie ne repose plus sur un ensemble de traits strictement définis, mais sur une ressemblance avec un membre central, désigné comme le prototype (Rosch, 1978). Ce prototype représente l'exemplaire le plus représentatif d'une catégorie, c'est-à-dire celui qui incarne le plus grand nombre de ses propriétés typiques.

Dans ce cadre théorique, la catégorisation devient graduelle : certains membres sont perçus comme plus représentatifs que d'autres, ce qui introduit une hiérarchisation interne à la catégorie. Les frontières catégorielles ne sont donc plus rigides, mais floues et flexibles. De surcroît, les membres d'une même catégorie ne partagent plus nécessairement un ensemble de propriétés commun à tous, mais plutôt une série de ressemblances partielles, selon un principe dit de « ressemblance de famille » (Rosch, 1975). À l'image des membres d'une famille qui se ressemblent sans être identiques, les éléments d'une catégorie partagent divers traits entre eux, sans qu'aucun ne soit universellement partagé par tous.

Chaque catégorie se définit alors par des propriétés typiques, présentes chez la majorité de ses membres. Par exemple, un grand nombre de légumes sont verts et croquants à l'état cru. Le prototype du légume sera dès lors celui qui incarne le plus ces traits caractéristiques – comme la carotte, qui a été identifiée comme l'un des membres les plus typiques dans les expériences de Rosch et Mervis (1975).

Pour étayer empiriquement ce modèle, Rosch et ses collègues ont mené plusieurs expériences psycholinguistiques. Dans l'une d'elles, il était demandé à des participants de citer les premiers exemples qui leur venaient à l'esprit pour désigner une catégorie donnée. Dans une autre, les sujets devaient évaluer la typicalité d'éléments catégoriels sur une échelle de 1 à 7. Les résultats ont révélé une forte cohérence intersubjective : la carotte apparaissait comme le légume le plus typique, *le football* comme le sport le plus représentatif, et *le meurtre* comme l'exemple le plus clair de crime (Rosch, 1978).

Ces données expérimentales confirment que le prototype est cognitivement fondé. D'une part, les participants formulent spontanément des jugements de typicalité, et d'autre part, leurs réponses montrent un degré élevé de consensus lorsqu'il s'agit d'éléments centraux. En revanche, pour des cas plus marginaux – comme *la courge* dans la catégorie des fruits ou *la sangsue* dans celle des insectes – les avis divergent nettement, et il n'est pas rare que les participants modifient leur jugement au cours de répétitions de l'expérience. Ces observations mettent en lumière le caractère flou et graduel des catégories mentales, à rebours du modèle aristotélien fondé sur des frontières strictes (Lakoff, 1987 ; Rosch, 1978).

2.1. Le prototype

Dans sa version dite « standard », la théorie du prototype développée par Rosch (1975) aborde la catégorisation selon deux dimensions complémentaires : une dimension horizontale, qui concerne la structure interne des catégories, et une dimension verticale, qui traite des relations hiérarchiques entre les catégories. La première dimension reste centrale dans la conceptualisation.

- **Structure interne des catégories**

Dans la sémantique prototypique, l'organisation interne d'une catégorie ne repose plus sur un ensemble de propriétés strictement partagées (comme dans le modèle des conditions nécessaires et suffisantes), mais sur le degré de ressemblance avec un membre central, le prototype (Rosch & Mervis, 1975). Ainsi, moineau sera jugé plus représentatif de la catégorie oiseau que autruche ou poulet, car il incarne davantage les caractéristiques typiques attendues. Le prototype est l'unité centrale autour de laquelle gravitent les membres moins typiques, qui occupent une position périphérique.

Avec l'évolution des travaux, la notion de prototype a été progressivement redéfinie. Elle ne renvoie plus uniquement à un exemple concret, mais tend à désigner une représentation mentale abstraite condensant les attributs les plus fréquents de la catégorie (Lakoff, 1987). Par exemple, le trait /voler/ est typique de oiseau, bien qu'il ne soit pas partagé par tous les membres (ex. : manchots, autruches).

Dans cette optique, les membres d'une catégorie sont unis par des ressemblances de famille, selon l'expression de Wittgenstein (1953), plutôt que par des propriétés communes strictes. Les traits prototypiques sont généralement mis en évidence par des tests expérimentaux (Rosch, 1978) et fondés sur la fréquence d'apparition. Ce processus de catégorisation reflète des opérations cognitives reposant sur un principe d'appariement au prototype, central dans l'identification des concepts.

La théorie du prototype relève donc de la sémantique cognitive, dans la mesure où elle s'efforce de décrire les processus mentaux impliqués dans l'organisation des significations lexicales (Geeraerts, 2010). Elle met en avant des propriétés typiques mais non nécessaires, et propose un modèle souple de catégorisation, en rupture avec la rigueur logique du modèle aristotélicien fondé sur l'exclusion.

En outre, ce modèle permet une approche positive du sens : il ne s'agit plus de distinguer une entité par des traits différentiels, mais de décrire ce qu'elle est, à travers un faisceau de propriétés représentatives. Le sens lexical est donc vu comme un noyau de significations saillantes partagées par la majorité des locuteurs.

- **Structure verticale des catégories**

La structure interne s'articule également à une hiérarchie verticale des catégories. Un même objet peut être désigné selon différents niveaux de spécificité. Cette organisation repose sur des relations d'inclusion déjà connues en sémantique classique (genre/espèce, hyperonymie/hyponymie). Rosch et al. (1976) identifient trois niveaux de catégorisation :

- niveau superordonné (ex. : *animal, meuble*)
- niveau de base (ex. : *chien, chaise*)
- niveau subordonné (ex. : *setter, chaise pliante*)

Le prototype est toujours défini au niveau de base, car ce niveau représente le niveau de référence cognitif. Il est le plus utilisé dans le langage courant, le plus fréquemment appris par les enfants, et le plus saillant du point de vue perceptif. On dira spontanément : *Il y a un*

chien dans la cour, et non un animal ou un setter.

Ce niveau de base se caractérise par une identification rapide, une forme simple et un fort pouvoir discriminant (Rosch et al., 1976). C'est aussi à ce niveau que les locuteurs associent le plus naturellement un prototype.

Ainsi, qu'il s'agisse de la structure interne ou des relations hiérarchiques entre catégories, le prototype fonctionne comme un repère cognitif majeur dans le processus de catégorisation. Il traduit une logique souple et expérimentale de l'organisation du sens, ancrée dans les usages réels et les représentations mentales partagées.

2.2. Les faiblesses théoriques du modèle

La théorie du prototype, bien qu'ayant renouvelé la compréhension des catégories en mettant en avant des structures basées sur la similarité, présente plusieurs limites notables.

Premièrement, la notion de « ressemblance de famille », empruntée à Wittgenstein, est souvent jugée trop vague. Cette approche peut conduire à des regroupements inappropriés. Par exemple, si l'on considère que les oiseaux et les humains sont tous deux bipèdes, cela pourrait suggérer que les humains sont des oiseaux, ce qui est manifestement erroné. Cette critique souligne le manque de précision dans les critères de catégorisation basés sur la simple ressemblance (Geeraerts, 2006).

Deuxièmement, la définition même du prototype est sujette à une circularité problématique. Le prototype est défini comme l'élément possédant le plus de propriétés typiques d'une catégorie, tandis que ces propriétés typiques sont déterminées en fonction du prototype. Cette circularité rend difficile l'établissement de critères objectifs pour identifier les prototypes (Laurence & Margolis, 1999).

Enfin, toutes les catégories ne présentent pas une structure floue. Dans des domaines tels que la science ou le droit, les catégories sont souvent définies par des critères spécifiques et précis. Par exemple, la classification des espèces en biologie repose sur des caractéristiques génétiques et morphologiques bien établies, permettant une catégorisation claire et non ambiguë (Taylor, 2003).

Face à ces limitations, le philosophe Hilary Putnam propose le modèle du stéréotype. Selon lui, la signification des termes, notamment ceux désignant des sortes naturelles comme « eau » ou « tigre », est partiellement déterminée par des stéréotypes : des ensembles de caractéristiques typiques partagés par les membres d'une communauté linguistique. Ces stéréotypes facilitent

la communication sans nécessiter une connaissance exhaustive des propriétés scientifiques des objets désignés (Putnam, 1975).

Le modèle du stéréotype permet ainsi de conserver l'intuition de la théorie du prototype tout en évitant ses écueils, en introduisant une dimension sociolinguistique à la catégorisation.

3. Le modèle du stéréotype en sémantique

Hilary Putnam (1975) propose que certains éléments d'une catégorie apparaissent comme plus typiques que d'autres, non seulement parce qu'ils satisfont toutes les conditions nécessaires et suffisantes (CNS) de la catégorie, mais aussi parce qu'ils correspondent à un « stéréotype » associé à cette catégorie. Ce stéréotype est une représentation conventionnelle des caractéristiques typiques d'un objet, partagée au sein d'une communauté linguistique. Ainsi, la catégorisation repose sur deux types de conditions : les CNS et les caractéristiques fréquemment associées à la catégorie.

Par exemple, dans la catégorie des oiseaux, les CNS incluent des propriétés comme être ovipare et avoir des ailes, tandis que des caractéristiques fréquentes comprennent la capacité de voler et la construction de nids. Le stéréotype englobe ces dernières, bien qu'elles ne soient pas universelles. Ainsi, un pingouin, qui ne vole pas, est perçu comme un membre atypique de la catégorie des oiseaux. Le stéréotype reflète donc les connaissances communes d'un individu non expert sur un objet, sans nécessiter une connaissance exhaustive des propriétés scientifiques de celui-ci (Putnam, 1975).

Cette théorie introduit une dimension sociolinguistique à la catégorisation, en reconnaissant que le niveau de connaissance d'un locuteur influence sa capacité à distinguer entre les CNS et les caractéristiques stéréotypiques. Seuls les experts sont généralement capables de faire cette distinction, tandis que pour les autres locuteurs, ces éléments se confondent. Par exemple, un botaniste et un non-spécialiste peuvent avoir des conceptions différentes de ce qui constitue un fruit, en fonction de leur niveau d'expertise et de leur milieu socioculturel (Putnam, 1975).

L'intérêt principal de la théorie du stéréotype réside dans sa capacité à combiner la précision des CNS avec la flexibilité des caractéristiques stéréotypiques. Elle permet d'expliquer pourquoi certaines catégories semblent floues, tout en conservant des critères définis pour leur identification. De plus, elle rend compte des variations de catégorisation entre les individus, influencées par leur expérience et leur contexte culturel. Ainsi, la

perception d'un fruit typique peut varier selon les régions du monde, reflétant les différences culturelles et environnementales (Putnam, 1975).

3.1. Le stéréotype : de quoi il s'agit

Hilary Putnam (1975) introduit la notion de stéréotype pour rendre compte de la signification des termes désignant des espèces naturelles ou des objets culturels. Le stéréotype, dans son acception technique, désigne une représentation conventionnelle d'un membre typique d'une catégorie, intégrant les propriétés communément associées à celle-ci. Ces propriétés peuvent être exactes ou refléter des croyances partagées, sans nécessairement correspondre à une définition scientifique (Putnam, 1975).

Par exemple, le stéréotype du tigre inclut les traits /animal rayé/, /féroce/, /vivant dans la jungle/. Pourtant, certains tigres albinos n'ont pas de rayures, et tous ne vivent pas dans des jungles. Malgré cela, ces représentations restent partagées par la majorité des locuteurs non experts. Le stéréotype ne délimite donc pas strictement l'appartenance à une catégorie, mais véhicule une image sociale de celle-ci.

Une proximité sémantique existe entre stéréotype et prototype, dans la mesure où les deux mobilisent des traits centraux perçus comme représentatifs. Cependant, leurs perspectives diffèrent : le prototype relève de la structuration cognitive des concepts (théorie psycholinguistique), tandis que le stéréotype s'ancre dans les usages collectifs du langage (théorie sociolinguistique) (Geeraerts, 2006).

Le trait /féroce/ est ainsi à la fois un attribut prototypique et un élément du stéréotype de la catégorie « tigre ». Toutefois, fusionner ces deux notions peut conduire à effacer la spécificité du stéréotype, qui, selon Putnam, vise moins à fixer la signification qu'à refléter l'usage courant d'un mot dans une communauté.

C'est dans cette optique que Putnam développe l'hypothèse de la « division sociale du travail linguistique ». Tandis que les locuteurs ordinaires utilisent des stéréotypes pour comprendre les mots, les experts en détiennent la définition rigoureuse. Ainsi, pour le mot « eau », le stéréotype inclut des traits comme /transparente/, /inodore/, /désaltérante/, tandis que l'expert la définit par la formule chimique H_2O (Putnam, 1975).

3.2. Du stéréotype à la définition : enjeux lexicographiques

Dans la pratique lexicographique, le stéréotype s'avère plus pertinent que la définition par inclusion pour représenter le sens des mots. Les dictionnaires, loin de se limiter à une définition « suffisante », offrent une description riche du référent, incluant des propriétés au-delà des conditions nécessaires et suffisantes (CNS). Cette approche, qualifiée d'hyperspécifique, vise à fournir une représentation effective de la catégorie. Par exemple, la définition de « oiseau » dans le Petit Robert inclut le trait /voler/, bien que cette caractéristique ne soit pas partagée par tous les membres de la catégorie, comme le manchot.

La définition de « corbeau » dans le Trésor de la langue française (TLF) :

Corbeau : grand oiseau (passereaux) au plumage noir, au bec fort et légèrement recourbé, réputé charognard.

Cette définition combine des traits descriptifs et un trait culturel (« réputé charognard »), formant ainsi le portrait stéréotypique du corbeau. Cependant, les dictionnaires ne présentent pas ces stéréotypes de manière uniforme. Par exemple, le Petit Robert (2009) attribue au corbeau le trait /souvent agressif/. De plus, les traits stéréotypiques, par nature non limités, se dispersent dans le texte lexicographique entre définitions, expressions et exemples.

euralex.org

Les représentations culturelles évoluent au fil du temps, comme en témoigne cette définition de « chat » extraite du dictionnaire de Pierre Richelet (1626-1698) :

Chat : animal très connu [...] qui a les yeux étincelants, qui est fin, qui vit de souris et de toute sorte de chair ; qui hait les rats, les souris, les chiens, les aigles, les serpents et l'herbe que l'on appelle la rue.

De même, le Petit Larousse illustré (1906-1958) proposait pour « tigre » :

Le tigre est cruel sans nécessité.

Ces exemples illustrent comment les traits stéréotypiques, proches des lieux communs, offrent

une connaissance sémantique moyenne où la frontière entre contenu linguistique et connaissances encyclopédiques demeure floue.

3.3. Le stéréotype dans les locutions et expressions figées

Les stéréotypes se manifestent de diverses manières dans la langue, notamment à travers les expressions idiomatiques et la phraséologie, qui comprennent des expressions figées, des collocations et des locutions. Ces unités phraséologiques mettent en évidence certains éléments des stéréotypes associés aux noms d'espèces animales.

Par exemple, l'expression « rusé comme un renard » illustre le stéréotype de la ruse attribuée au renard. De même, « avoir une mémoire d'éléphant » reflète l'idée que l'éléphant possède une excellente mémoire, bien que cela ne soit pas scientifiquement prouvé. Ces expressions, bien que métaphoriques, sont largement utilisées pour décrire des traits de caractère humains en s'appuyant sur des attributs animaux stéréotypés (Geeraerts, 2006).

La stéréotypie varie selon les cultures ; ainsi, le stéréotype associé au serpent dans la culture occidentale, souvent négatif, diffère sensiblement de celui présent dans la culture asiatique, où le serpent peut symboliser la sagesse ou la chance. De même, d'une langue à l'autre, la phraséologie ne retient pas les mêmes traits, reflétant des perceptions culturelles distinctes (Geeraerts, 2006).

3.4. Limites du modèle

Plusieurs critiques ont été formulées par les linguistes à l'encontre de la théorie du stéréotype dans l'analyse du sens lexical :

- Cette approche ne constitue pas un modèle universel pour la description du sens lexical. Elle s'avère plus adaptée à certaines catégories, telles que les noms d'espèces naturelles ou d'artefacts (par exemple, « chaise »), qu'à d'autres, comme les concepts abstraits ou les verbes d'état (Geeraerts, 2006).
- La théorie du stéréotype ne remet pas fondamentalement en question l'analyse du sens en termes de traits. Les propriétés typiques qu'elle propose tendent à remplacer les conditions nécessaires et suffisantes (CNS), mais leur définition et leur hiérarchisation reposent sur des critères statistiques, dont la validité peut être contestée (Fradin, 2001).

- L'accent mis sur la souplesse et la flexibilité du modèle se fait parfois au détriment de la rigueur méthodologique. La théorie du stéréotype s'inscrit dans une sémantique référentielle globale, intégrant des données sociales et psycholinguistiques. C'est cette dimension pragmatique qui explique en partie son succès, mais elle peut également conduire à une certaine indétermination dans la description du sens (Anscombe, 1994).

4. L'analyse sémique ou componentielle

Contrairement aux modèles précédents, l'analyse sémique se concentre sur les relations internes au système linguistique, sans se référer directement au monde extérieur. Elle adopte une perspective strictement linguistique, développant une approche du sens intralinguistique et différentielle. Cette conception, selon laquelle le sens d'un mot dépend de ses relations avec d'autres termes, est fondée sur la notion de valeur telle que définie par Saussure :

« La langue est un système dont tous les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée de l'autre » (Saussure, 1916, p. 159).

L'analyse sémique s'est développée à la fin des années soixante. À cette période du structuralisme, les linguistes ont cherché à appliquer au sens les méthodes de l'analyse phonologique, en postulant l'existence du principe d'isomorphisme, c'est-à-dire d'une analogie de structure entre le plan de l'expression (les signifiants) et le plan du contenu (les signifiés) (Nida, 1975). De la même manière que le phonologue décrit le système des oppositions phonologiques, le sémanticien est conduit à différencier, au sein d'un ensemble lexical donné, les sens des mots les uns par rapport aux autres en procédant à l'analyse du signifié en traits distinctifs.

Ces traits reçoivent diverses appellations : sèmes (d'où le terme d'analyse sémique), composants (en anglais components, ce qui explique le terme d'analyse componentielle) ou traits sémantiques. Par exemple, dans le domaine des relations familiales, les termes « oncle », « tante », « cousin » et « cousine » peuvent être analysés en fonction de traits tels que [MASCULIN], [FÉMININ], [ADULTE], [LIEN FAMILIAL INDIRECT], permettant de distinguer ces termes les uns des autres .

4.1. Les concepts et les méthodes de l'analyse sémique

Sème et **sémème** : la substance sémantique d'un mot est comparable à la substance

phonologique d'un phonème (principe de l'isomorphisme). Elle est constituée d'un faisceau de traits distinctifs de signification appelés sèmes. Le sémème est l'ensemble de sèmes caractérisant un mot (ou, dans le cas d'un terme polysémique, une acception d'un mot). Il se représente de la façon suivante :

Sémème = {sème1, sème2..., sèmen}.

Ainsi, le sémème de femme est composé des sèmes /humain/, /non mâle/, /adulte/ ; il s'oppose au sémème de fille comportant les sèmes

/humain/, /non mâle/, / non adulte/. Le sème /adulte/ est un trait distinctif dans ce couple de mots.

Archisémème et **archilexème** : l'analyse sémique (dans sa version européenne) s'applique à une série de mots appartenant à un **micro- ensemble** lexical (champ lexical). Cet ensemble de nature paradigmatique est composé d'unités lexicales qui partagent une zone commune de signification (il n'y a, en effet, guère d'intérêt à opposer un lapin à un flacon).

Lorsque l'on compare un ensemble de sémèmes entre eux, l'on peut observer qu'ils ont certains sèmes en commun. L'archisémème désigne l'ensemble des sèmes communs à plusieurs sémèmes, c'est-à-dire leur intersection (dans le cas des sémèmes de femme et de fille, /humain/ et /non mâle/). À cet archisémème ne correspond aucun mot en français. Mais il peut arriver que l'archisémème ait une réalisation lexicale ; dans ce cas, celui-ci prend le nom d'archilexème (par ex. siège, équivalent lexical du sème /pour s'asseoir/).

L'exemple des noms de sièges

B. Pottier a illustré les méthodes de l'analyse sémique (perspective onomasiologique) dans sa célèbre analyse de l'ensemble des sièges. Cet exemple est un archétype et ne peut être ignoré.

	S1 pour s'asseoir	S2 sur pieds	S3 pour une personne	S4 avec dossier	S5 avec bras	S6 en matériau rigide
siège	+	∅	∅	∅	∅	∅
chaise	+	+	+	+	-	+
fauteuil	+	+	+	+	+	+
tabouret	+	+	+	-	-	+
canapé	+	+	-	(+)	(+)	+
pouf	+	-	+	-	-	-

À l'aide de six sèmes, B. Pottier oppose les sémèmes des cinq mots choisis. Chaque mot a un contenu sémantique différent (porté sur la ligne horizontale).

Sémème de chaise = {s1, s2, s3, s4, s6} Sémème de fauteuil = {s1, s2, s3, s4, s5, s6}

Sémème de *canapé* = {s1, s2, s6} avec parfois s4 et s5, de là le signe (+).

On remarque que, si l'on ajoute s5 au sémème de chaise, on aboutit au sémème de fauteuil. La différenciation entre les différents sémèmes étant réalisée, l'analyse sémique a atteint son objectif. Si l'on ajoutait à l'ensemble lexical un autre mot, soit par exemple chaise longue, il faudrait modifier la grille, ajouter d'autres sèmes (par exemple, sème7 /pliable/), voire réorganiser, en fonction de cet ajout, d'autres oppositions. L'archisémème de cet ensemble est constitué du sème1 /pour s'asseoir/, siège est l'archilexème qui lui correspond. Les sèmes sont des **composants sémantiques**. De là, la nécessité de signes démarcatifs (guillemets, crochets, barres obliques). On préférera les barres obliques car il faut distinguer clairement les niveaux : *humain* représente le mot, « humain » le signifié du mot, et /humain/ le sème.

Dans cette analyse, le calcul du sens des mots se fait par addition des sèmes réalisés. Par exemple, un canapé est fait pour s'asseoir, il a des pieds, un dossier et des bras (accoudoirs), et est en matériau rigide. Dans cette classification, le sème [pour s'asseoir] est le plus **générique**, car il s'applique à l'ensemble des mots du champ lexical. De même, le mot *siège* est le plus général, car il est le seul à réaliser le sème [pour s'asseoir]. En d'autres termes, tous les autres mots désignent des types de sièges. Nous dirons que *siège* est l'hyperonyme et que les autres mots sont ses hyponymes.

4.2. Analyse sémique et définition par inclusion

À première vue, il y a des ressemblances. Il s'agit, dans les deux cas, d'une définition du sémème en termes de traits (définition en intension). L'incluant (ou hyperonyme) est l'équivalent de l'archilexème, réalisation langagière de l'archisémème. Citons à nouveau la définition de *fauteuil* du PR :

***fauteuil* : siège à dossier et à bras, à une seule place.**

L'incluant *siège* est l'archilexème et les traits spécifiques correspondent ici aux sèmes. La définition par inclusion implique donc une comparaison implicite avec d'autres signes

alors que dans l'analyse sémique la comparaison est explicite. De plus, tout comme le sémanticien veille à séparer les sèmes distinctifs des sèmes plus ou moins virtuels, celui qui pratique la définition par inclusion tente de faire le partage entre les traits spécifiques et les traits encyclopédiques. Mais là s'arrête le parallélisme car les deux procédures diffèrent dans leurs objectifs et leurs méthodes.

L'analyse sémique a une **optique différentielle** (c'est-à-dire **contrastive**) : elle vise à dégager les oppositions entre sèmes d'un ensemble lexical clos. Ainsi *taxi* est confronté à *voiture, autobus, autocar, métro, train, avion, moto, bicyclette* pour être « interdéfini » par les sèmes suivants : /transport de personnes/, /sur terre/, /payant/, /4 à 6 personnes/ et, facultativement, /individuel/ et /intra-urbain/. Le lexicographe, en revanche, qui recourt à la définition par inclusion, définit le ou les sèmes d'un mot de façon autonome. *Taxi* est ainsi défini dans le *PR* (2013) :

***taxi* : voiture automobile de place, munie d'un compteur qui indique le prix de la course. Les limites du modèle**

4.3. Limites du modèle

L'analyse sémique rencontre par ailleurs un certain nombre de limites plus sérieuses pour la décomposition du sens. Cette analyse ne permet pas de rendre compte du sens d'un mot comme *acheter*, qui implique à la fois qu'on achète quelque chose et qu'on achète cette chose à quelqu'un. En effet, une représentation du type acheter [+chose] [+quelqu'un] ne rend pas compte de la relation qui existe entre ces deux arguments. Par ailleurs, les traits ne peuvent imposer de conditions que sur les référents mais pas sur leurs arguments. Par exemple, un mot comme *jupe* a les traits [+vêtement] et [+féminin].

Toutefois, ce n'est pas la jupe elle-même qui est féminine, mais la personne qui la porte. Cette contrainte ne peut pas être représentée par une analyse sémique. Enfin, certains éléments définitoires importants ne sont pas représentés dans l'analyse des sèmes, parce qu'ils ne servent pas à différencier un mot par rapport aux autres au sein d'un champ lexical. Pour toutes ces raisons, la plupart des modèles contemporains de décomposition du sens lexical ont abandonné ce type d'analyse au profit d'autres recherches.

En dépit d'une critique de la sémantique structurale, l'apport théorique et méthodologique de la sémantique componentielle reste important. Les concepts de *sème*, de *sémème* et d'*archisémème* sont des concepts fondamentaux, largement utilisés, libres du lien

avec le modèle structural. La comparaison entre sémèmes s'applique à de nombreux domaines de la sémantique lexicale (relations sémantiques, polysémie).

4.4. En guise de conclusion

Les trois représentations du sens lexical portent tout particulièrement sur le substantif, qui a une relative capacité dénotative autonome. La théorie liée à la définition (1.), la sémantique du prototype et celle du stéréotype (2. et 3.) privilégient, conformément aux traditions de la logique et de la philosophie du langage, une conception référentialiste du sens. Dans sa version européenne, l'analyse componentielle (4.) prône, à la suite de Saussure, une approche différentielle du sens, envisageant la relation de signification (rapports entre sémèmes) dégagée de la référence.

Les trois modèles de conception référentialiste s'accordent sur l'existence d'un sens stable, conventionnel, de l'unité linguistique que l'on peut décrire en termes de traits.

III. LES RAPPORTS DE SENS ENTRE UNITÉS LEXICALES

Certains modèles de sémantique lexicale ne postulent pas que les mots soient décomposables en unités minimales de sens. Les approches relationnelles considèrent plutôt les mots comme des entités sémantiques complètes, dont la signification émerge des relations qu'ils entretiennent avec d'autres termes du lexique. Ces relations peuvent être hiérarchiques, comme l'hyponymie et la méronymie, ou de même niveau, telles que la synonymie et l'antonymie.

1. Hyponymie et méronymie

- La relation d'hyponymie unit un mot général, l'hyperonyme, avec un mot plus spécifique, appelé son hyponyme. Par exemple, « instrument » est l'hyperonyme de « violon », qui est son hyponyme. Dans la plupart des cas, l'hyperonyme dénote une catégorie dont l'hyponyme est l'une des sous-catégories. C'est pour cette raison qu'un hyperonyme possède généralement toute une série d'hyponymes (les membres de sa catégorie), qui sont entre eux des co-hyponymes. Par exemple, le mot « instrument » a notamment pour co-hyponymes les mots « violon », « piano », « guitare », etc. Dans la majorité des cas, la relation d'hyponymie s'établit sur plus de deux niveaux hiérarchiques. Par exemple, « violon » est lui-même l'hyponyme de « instrument à cordes ». La relation d'hyponymie s'applique de manière transitive sur l'ensemble des niveaux de la hiérarchie. Par exemple, si « violon » est l'hyponyme de « instrument à cordes » qui est l'hyponyme de « instrument », alors « violon » est également l'hyponyme de « instrument ». Dans les faits, les catégories n'incluent souvent pas plus de quatre à cinq niveaux hiérarchiques. Ainsi, la relation d'hyponymie fait directement intervenir nos capacités de catégorisation. Selon la théorie du prototype, la notion de prototype ne s'applique qu'à un niveau particulier de la hiérarchie des catégories. Par exemple, nous avons un prototype de la catégorie des « instruments » mais pas des « violons » ni des « instruments à cordes ». Ce niveau particulier, appelé le niveau de base, contient les mots les plus courts, les plus fréquents et également les premiers appris par les enfants. Enfin, étant donné que la catégorisation peut varier entre les locuteurs et les cultures, la relation d'hyponymie varie également. Ainsi, par exemple, si « tomate » est l'hyponyme de « légume » pour la plupart des locuteurs, il est l'hyponyme

de « fruit » en botanique (Murphy, 2003).

- La relation de méronymie (relation partie-tout) fait également intervenir un terme générique et un autre plus spécifique, mais qui a la particularité d'être une partie par rapport à son tout. Par exemple, « pédale » est le méronyme de « vélo » qui est son holonyme. De par sa nature, la relation de méronymie ne peut s'appliquer qu'à des noms d'entités susceptibles d'être divisées en parties. Tout comme l'hyponymie, la méronymie est généralement transitive et unilatérale. En d'autres termes, si « pédale » est le méronyme de « vélo » qui est à son tour le méronyme de « moyen de transport », alors « pédale » est également un méronyme de « moyen de transport ». Bien que plus spécifique que l'hyponymie, la relation de méronymie est capitale pour définir bon nombre de mots. Il semble par exemple très difficile de définir les mots « minute » ou « lundi » sans faire référence à l'unité dont ils sont une partie (l'heure et la semaine) (Cruse, 1986).

En résumé, il est question de deux relations de sens qui servent à relier un mot général à un mot spécifique. Il existe toutefois une différence importante entre elles. Si l'hyperonyme impose toutes ses propriétés à ses hyponymes, il n'en va pas de même de l'holonyme. Par exemple, si « oiseau » (hyperonyme) a la propriété de voler, alors ses hyponymes comme « aigle » et « hirondelle » doivent en avoir également. En revanche, si « voiture » (holonyme) a la propriété de rouler, il n'en va pas de même de tous ses méronymes comme « volant » et « siège », qui ne roulent pas individuellement.

2. Synonymie et antonymie

Lorsque deux mots de même niveau hiérarchique sont reliés, ils peuvent soit être dans une relation d'équivalence soit dans une relation d'opposition. Dans le premier cas on parle de synonymie et dans le second d'antonymie.

- La relation de synonymie s'établit lorsqu'il y a équivalence de sens entre deux ou plusieurs mots (simples ou composés) dont la forme diffère. Par exemple, les mots « automobile » et « voiture » sont des synonymes, tout comme les mots « habitation » et « logement » ou encore « fin » et « terme ». Toutefois, ces exemples montrent également que la synonymie n'est jamais absolue entre deux termes. Par exemple, la paire « automobile » et « voiture » fait intervenir le critère de la variation de registre : « automobile » est plus formel que « voiture ». La paire « habitation » et « logement »

illustre la différence qui existe entre langue générale et domaines de spécialité. S'il est parfaitement habituel pour un urbaniste de parler d'« habitation », le terme « logement » est plus courant dans la langue quotidienne. Enfin, la dernière paire illustre le fait que les mots qui ont plus d'une signification comme « fin » (on parle de polysémie) ont des synonymes différents pour chacune de leurs acceptions. Par exemple, le mot « fin » est synonyme de « terme » dans l'expression « la fin du contrat » mais il est synonyme de « but » dans l'expression « la fin recherchée ». Pour généraliser, on peut dire que s'il est possible que deux mots servent à désigner le même référent (comme « véhicule » et « automobile »), deux mots différents n'ont pratiquement jamais le même sens. C'est pourquoi il est important d'adopter une approche triangulaire de la signification, qui différencie le sens (concept) de la référence (entité du monde). Par conséquent, la synonymie comme relation d'équivalence absolue de sens n'existe pas (Cruse, 1986).

- Enfin, l'antonymie désigne la relation par laquelle deux mots s'opposent comme « chaud » et « froid », « haut » et « bas » ou encore « vivant » et « mort ». On distingue fréquemment deux types d'antonymes, en fonction de la nature de la relation d'opposition. Il y a premièrement les antonymes absolus ou complémentaires, dans lesquels la négation de l'un des mots de la paire implique nécessairement l'affirmation du second. Par exemple, si quelqu'un n'est pas « vivant » alors il est nécessairement « mort ». On leur oppose les antonymes gradables, pour lesquels l'opposition se fait au sein d'une série qui tolère l'existence de niveaux intermédiaires. Par exemple, si quelqu'un n'est pas « grand », il n'est pas nécessairement « petit », mais peut être simplement de taille moyenne. Dans la plupart des cas, le choix d'un terme sur l'échelle est relatif et dépend de normes socioculturelles. Par exemple, ce qui compte comme une « grande » maison dépend de l'endroit où l'on se trouve (Murphy, 2003).

IV. LA DÉFINITION

1. La définition

Selon Alain Rey, auteur du Dictionnaire amoureux des dictionnaires, la définition constitue « l'épine dorsale de tout dictionnaire ». Toutefois, la tâche du lexicographe est complexe, car la définition poursuit une double finalité :

- Linguistique : elle vise à fournir à l'utilisateur une équivalence permettant de restituer le signifié du mot-entrée et de décrire les propriétés pertinentes du référent ;
- Cognitive : elle aide le locuteur à construire l'élaboration conceptuelle du terme défini.

2. Traits généraux

- La définition lexicographique prend la forme d'une périphrase dont les éléments sont appelés définissants, l'entrée étant le défini. La définition idéale devrait exprimer le défini et rien que le défini.
- Sauf pour les définitions métalinguistiques, toute définition est substituable au mot-entrée, en raison de l'identité de la classe grammaticale entre le mot défini et le syntagme définitionnel.
- La définition doit recourir à une métalangue claire et compréhensible. Elle devrait se plier au principe pédagogique selon lequel les définissants sont plus connus que le défini. Cependant, ce principe n'est pas toujours respecté. Par exemple, la définition de cétacé dans certains dictionnaires inclut le terme mysticète, moins courant que le mot vedette cétacé.
- Les définitions dites encyclopédiques mentionnent généralement l'hyperonyme spécialisé. Par exemple, dans le Petit Robert, le terme arthropode est utilisé dans la définition de crabe, tandis que le terme cétacé apparaît dans celle de baleine. Cependant, la clôture du texte lexicographique, impliquant que tout mot utilisé dans une définition soit lui-même défini, n'est pas toujours respectée.
- La définition, tout comme l'exemple, transmet des contenus culturels et des stéréotypes sociaux. Ainsi, dans la première édition du Petit Larousse illustré (1905), le mot ouvrier était défini comme « homme qui travaille de ses mains pour un salaire ». Cette

définition, marquée par l'idéologie de l'époque, est restée inchangée jusqu'en 1960. Ce n'est qu'en 1975 que ouvrier est défini comme « personne qui exécute un travail manuel, souvent dans une industrie ». Les définitions doivent donc être ajustées en fonction des évolutions sociétales.

- Prenons l'exemple du mot famille dans deux éditions du Petit Robert. En 1980, il est défini comme « ensemble formé par le père, la mère et les enfants ». En 2000, la définition devient « groupe de personnes unies par des liens de parenté ou d'alliance ». Cette reformulation reflète les changements dans la structure familiale et les nouvelles législations.

3. Types de définition

Selon la classification établie par Josette Rey-Debove, on distingue plusieurs types de définitions :

1.1.1. La définition par inclusion

La définition par inclusion (dite aussi hyperonymique ou logique) présente l'analyse du contenu dénotatif des unités lexicales ; elle a été traitée dans le cadre de la sémantique lexicale.

Aussi appelée définition hyperonymique ou logique, elle présente l'analyse du contenu dénotatif des unités lexicales. Par exemple, la définition de *tulipe* est composée de l'incluant désignant le genre dont relève l'objet à définir (« plante ») et des traits spécifiques qui le distinguent des autres espèces du même genre : /à bulbe/, /fleurs colorées/, /appartenant à la famille des Liliacées/.

1.1.2. La définition métonymique

R. Martin regroupe sous ce terme les définitions des mots exprimant la relation partie/tout et les définitions des termes collectifs. Par exemple :

- Relation partie/tout :

clavier : ensemble des touches d'un instrument de musique ou d'un ordinateur.

pédale : partie d'un vélo sur laquelle on appuie avec le pied pour le faire avancer.

- Termes collectifs :

troupeau : ensemble d'animaux de la même espèce vivant ou se déplaçant ensemble.

orchestre : groupe de musiciens jouant ensemble.

Ces définitions ne sont pas des définitions par inclusion ; les définissants utilisés sont des « faux-incluants » qui ne représentent pas la classe du référent.

1.1.3. La définition morphosémique

Réservée aux mots construits réguliers dont le sens est prédictible, elle ne définit que l'affixe ou le lien de composition. Par exemple :

Mots dérivés :

lecture : action de lire.

chaleureux : qui manifeste de la chaleur humaine.

Mots composés :

ouvre-boîte : outil servant à ouvrir les boîtes de conserve.

télécommande : appareil permettant de commander à distance un dispositif électronique.

Ce procédé est économique, mais sur le plan pédagogique, la définition morphosémique est d'un faible apport, car elle est relativement abstraite et peu explicite.

1.1.4. La définition synonymique et antonymique

Les définitions synonymiques et antonymiques établissent des équivalences de sens en exploitant les relations de synonymie ou d'antonymie entre les unités lexicales. Par exemple :

fringues : Fam. vêtements.

crevé : Fam. très fatigué, épuisé.

bouffer : Fam. manger.

noces : Littér. mariage. (CNRTL).

Ce procédé vise à normaliser le vocabulaire en reliant des termes familiers ou littéraires à des équivalents neutres, souvent définis par inclusion (vêtements, fatigué, manger, mariage).

Cependant, la compréhension peut être entravée par une circularité excessive, où les définitions se renvoient mutuellement sans apporter de clarté. Par exemple :

railler : se moquer de quelqu'un de manière ironique.

se moquer : railler quelqu'un, le tourner en ridicule.

ridiculiser : rendre quelqu'un ou quelque chose ridicule, se moquer.

Cette circularité, où les termes sont définis les uns par les autres sans apport d'information nouvelle, peut nuire à la compréhension (Larousse, 2025).

Les définitions par antonymie sont fréquemment utilisées pour les dérivés négatifs, notamment les noms et adjectifs :

injustice : absence de justice.

maladroit : qui manque d'habileté.

impoli : qui manque de politesse.

invisible : qui ne peut être vu.

Ces définitions reposent sur l'ajout de préfixes négatifs (in-, mal-, im-) pour indiquer l'opposition au mot de base.

- Antonyme lexical :

brave : qui fait preuve de courage.

lâche : qui manque de courage.

1.1.5. La définition métalinguistique

Contrairement aux autres types de définitions, la définition métalinguistique se concentre exclusivement sur le signe linguistique lui-même, plutôt que sur son référent. Elle se caractérise notamment par : soit par la présence dans la définition d'une copule explicite (autre que être) :

- **La présence d'une copule explicite (autre que "être") :**
 - *bobo* adj. et n. : se dit d'une personne qui associe des valeurs bohèmes à un mode de vie bourgeois (PR 2020).
 - *chic* adj. : s'emploie pour qualifier quelque chose de distingué ou élégant (Lexis 2021).
- **L'utilisation d'un incluant métalinguistique :**
 - *bling* interj. : onomatopée imitant le tintement d'un objet métallique (PR 2020).
 - *hipster* n. : terme désignant, depuis les années 2000, une personne adoptant des tendances culturelles alternatives (DH 2021).
 - *coucou* : locution utilisée pour saluer de manière familière ou pour attirer l'attention (PR 2020).

Ces définitions ne sont généralement pas substituables au mot défini dans une phrase. Par exemple, dire "Cet homme était un hipster" est correct, mais "Cet homme était un terme désignant une personne"

adoptant des tendances culturelles alternatives" ne l'est pas. Cela illustre que le mot "hipster" est défini en tant que signe linguistique, et non en tant que référent.

Le recours à la définition métalinguistique est essentiel pour les mots grammaticaux ou les expressions figées qui ne peuvent être décrits par inclusion sémantique. Cependant, dans certains cas, cette approche n'est pas indispensable. Par exemple, dans la définition de *chic*, l'expression "s'emploie pour qualifier" pourrait être omise sans altérer la compréhension du terme.

Dans les dictionnaires d'apprentissage, deux procédés ont été développés pour surmonter les difficultés liées à la définition traditionnelle :

- La définition phrastique, sous forme de phrase complète, introduite dans le dictionnaire anglais *Collins Cobuild English Language Dictionary* (Sinclair, 1987) et reprise, de manière sporadique, dans *Le Robert Junior*.

Exemple : to persuade v. : If you persuade someone to do something, you cause them to do it by giving them good reasons.

- L'exemple glosé, qui remplace la définition par une phrase illustrant l'usage du mot, innovation introduite dans le *Dictionnaire du français vivant* (Cohen, 1972).

Exemple : frissonner v. : Il faisait froid et elle frissonnait = elle tremblait légèrement à cause du froid.

Cette approche est également présente dans le *Dictionnaire du français usuel* de J. Picoche et J.-C. Rolland, où le mot-vedette est souvent présenté dans une phrase, suivie ou non d'une courte définition (Picoche & Rolland, 2002).

V. GLOSSAIRE ET EXERCICES

A

Abréviation

Consiste à exprimer une unité linguistique par un signifiant qui, tronqué d'un ou plusieurs éléments conserve le signifié de l'unité de départ (fac, prof, manif).

Acronyme

Sorte de sigle qui, au lieu de réunir les lettres initiales des mots composant une unité lexicale complexe, combine la première syllabe ou les premières lettres de chacun des termes (Sobodi-Société bordelaise de diffusion).

Affixe

Morphème grammatical lié qui ne peut apparaître que dans le cadre de l'unité mot. En français on peut distinguer deux sortes d'affixes : les préfixes qui se placent devant la base et les suffixes qui se trouvent après la base.

Affixe dérivationnel

Morphème qui a essentiellement une fonction sémantique. Il sert à créer une nouvelle unité lexicale à partir d'un mot déjà existant (timide+ -ité = timidité").

Affixe flexionnel

Morphème qui indique les rapports que la base entretient avec l'énoncé où elle est employée : le genre et le nombre du substantif et de l'adjectif; le temps, la personne et le mode du verbe.

Allomorphes ou variantes

Formes variables que peut prendre un même morphème. Analyse sémique ou componentielle : Analyse qui consiste à appliquer à la substance du contenu des principes de l'analyse phonologique.

Analyse sémique ou componentielle

Analyse qui consiste à appliquer à la substance du contenu des principes de l'analyse phonologique.

Antonymie

Relation d'opposition entre unités de signification.

Arbitraire

Propriété du signe : le rapport signifiant/signifié n'a pas de fondement en dehors de la langue, il n'est pas tenu à une motivation.

Article ou notice de dictionnaire

Suite ordonnée de phrases, chacune comportant une ou plusieurs informations.

Articulation, Double articulation

organisation propre aux langues où les phonèmes se combinent en signifiants de signes et les signes en énoncés.

Attraction paronymique

Phénomène qui contribue à rapprocher les signifiés de termes distincts (allocation/allocation, conjoncture/conjecture).

Autonyme

Qui se désigne lui-même comme signe dans le discours, en parlant d'un mot ou d'un énoncé. Dans « danser est un verbe », danser est autonyme.

B

Base

Élément que l'on obtient si l'on retire un affixe à un mot : la base à laquelle s'adjoint le suffixe -ment dans affermissement est la base verbal e du verbe affermir.

C

Champ associatif

Ensemble qui regroupe tous les mots gravitant autour d'une notion donnée (thème de la réussite : gloire, vedette, réussir, briller, percer, célèbre, victoire, succès, etc.).

Champ dérivationnel

Ensemble qui regroupe plusieurs mots formés par l'adjonction de préfixes ou suffixes à un même morphème lexical (coiffe, coiffer, coiffeur, coiffeuse, coiffure, décoiffer, etc.).

Champ sémantique

Association d'un ensemble de termes du lexique (champ lexical) à une notion particulière (champ notionnel). Le champ sémantique des sièges fait correspondre au champ notionnel « siège » le champ lexical comprenant les mots chaise, fauteuil, canapé, tabouret, pouf, banc.

Classème

Ensemble des sèmes génériques.

Collocation

Association stéréotypée produite par la langue (une forte gelée, une robuste santé, un vigoureux coup de poing).

Commutation

Opération linguistique qui permet de remplacer un élément par un autre.

Composition

Juxtaposition de deux éléments qui peuvent servir de base à des dérivés (chou-fleur, anthropologue).

Composition populaire

Composition qui emploie des mots français qui ont une existence autonome par ailleurs : canapé-lit, pomme de terre, belle-fille.

Composition savante

Composition qui se sert des emprunts aux langues anciennes, latin ou grec (insecticide, fumivore, cosmonaute, automobile).

Connotation

Aspect sémantiquement variable du signifié, tout ce qui relève des associations d'idées, de l'affectivité, de la création individuelle (le mot renard a la ruse comme connotation).

D

Dénotation

Aspect sémantiquement stable du signifié, tout ce qui est commun à tous les usagers de la langue. S'oppose à connotation.

Dérivation

Création d'unités lexicales par adjonction d'affixes à une base (coiff(er)-> coiff-eur).

Dérivation impropre

Dérivation qui n'a aucun caractère morphologique. Il s'agit d'un mot qui change de

catégorie grammaticale sans changer de forme (boire verbe -> le boire nom ; rouge adjectif-> le rouge nom).

Dérivation inverse

Procédé qui consiste à tirer un mot plus simple d'un mot plus long (accorder-> accord ; attaquer-> attaque).

Dérivation populaire

Dérivation qui obéit aux règles ordinaires de la dérivation française.

Dérivation savante

Dérivation qui est calquée sur le latin.

Diachronie

Phase d'évolution de la langue.

Doublet

Deux mots français remontant au même ancêtre latin, l'un de formation populaire, l'autre de formation savante (carus -> cherté, populaire / charité, savant).

E

Emprunt

Procédé qui consiste à faire apparaître dans un système linguistique un mot provenant d'une autre langue (parking, building, toro).

Entrée ou adresse de dictionnaire

Mot faisant l'objet d'un article de dictionnaire.

É

Étymologie

Science de la filiation des mots, reconstitution de leur ascendance jusqu'à leur état le plus anciennement accessible.

Étymon

Origine supposée d'un mot.

E

Euphémisme

Phénomène qui consiste à éviter la désignation littérale d'une notion ou d'un objet jugés déplaisants en lui substituant une expression atténuée.

F

Famille de mots

Ensemble de mots provenant d'un même étymon (lat. schola -> école, écolier, scolaire, scolastique, etc.).

Flexion nominale

Comprend la variation de forme (le genre et le nombre) du substantif et de l'adjectif (chat, chatte ; grand, grande).

G

Grammaire

S'oppose au lexique. Elle fournit les règles qui permettent de combiner les mots et les

groupes de mots pour former des phrases. Le lexique représente l'ensemble des unités qui constituent son matériau de base.

H

Homographie

Relation entre deux ou plusieurs mots qui sont écrits de la même façon mais prononcés de deux ou plusieurs façons différentes : parent (nom) [paRa], parenr (verbe) [paR].

Homonymie

Relation entre deux ou plusieurs termes ayant le même signifiant, mais des signifiés radicalement différents (fraise : fruit ; fraise : outil de coupe ; Fraise : collerette empesée et plissée).

Homophonie

Relation entre deux ou plusieurs mots qui sont prononcés de la même façon, mais écrits de deux ou plusieurs façons différentes : compte, comte, conte [k5t].

Hyperonymie

Relation du genre à l'espèce : légume est un hyperonyme de carotte.

Hyponymie

Relation de l'espèce au genre : carotte est un hyponyme de légume.

I

Idiolecte

Utilisation personnelle d'une langue par un sujet parlant.

Indice

Fait immédiatement perceptible qui fait connaître quelque chose à propos d'un autre fait qui ne l'est pas. Objet, phénomène ou acte fournissant une information non intentionnelle (la fumée est indice de feu).

L

Lexicographie

Domaine qui a pour but de mettre en œuvre les techniques pour confectionner des dictionnaires et discipline qui propose une réflexion sur les méthodes qu'exige la confection des dictionnaires.

Lexicologie

Étude scientifique du lexique.

Lexique

Ensemble des mots au moyen desquels les membres d'une communauté linguistique communiquent entre eux.

Lexique commun

Intersection des idiolectes, tous les mots communs à tous les usagers.

Lexique total

Réunion des idiolectes, tous les mots employés par tous les usagers.

Locution

Unité complexe lexicalisée (à pas de loup, qu'en-dira-t-on, au fur et à mesure).

M

Métaphore

Figure de signification ou trope fondée sur la ressemblance, la similitude (ex. : les ailes d'un oiseau, les ailes d'un moulin).

Métonymie

Figure de signification ou trope par laquelle un terme est substitué à un autre terme avec lequel il entretient une relation de contiguïté (ex. un jean pour un pantalon fait en jean).

Monosémie

Rapport univoque existant entre un signifiant et un signifié. S'oppose à la polysémie.

Morphème

La plus petite unité ayant une signification dans la langue. Morphème grammatical, grammème : Insère le mot dans des séries et indique souvent ses relations avec d'autres éléments de la phrase { -eur dans dans-eur, -er et -ons dans dans-er-ons).

Morphème grammatical lié

Unité signifiante minimale qui ne peut apparaître que dans le cadre de l'unité mot (-eur; -ité, -er, -ons dans dans-eur, passiv-ité, dans -er et dans -ons).

Morphème grammatical non lié

Unité signifiante minimale à laquelle on accorde généralement le statut de mot (par ex. le, il, dans).

Morphème lexical, lexème

Permet au mot d'avoir une autonomie sémantique {dans- dans dans-eur}.

Morphologie

Étude de la forme des mots.

Mot

La forme linguistique la plus petite qui ait une autonomie. Un mot peut contenir un ou plusieurs morphèmes (fille : fill-ette, vieille-fille, timide ; timid-ité, in-timid-er).

Mot composé

Unité complexe, principalement nominale, à deux ou trois termes {chou-fleur, portemine, aigre-doux, pomme de terre, machine à coudre}.

Mot dérivé

Mot qui est formé par l'adjonction d'un ou plusieurs affixes soudés à une base. Il peut être formé à l'aide d'un préfixe (dé-faire, re-faire), d'un suffixe (passiv-ité, ramass-age) ou de la combinaison d'un ou plusieurs préfixes ou suffixes {ir-remplaç-able, anti-constitutionn(e)-elle-ment}.

Mot grammatical

Nom réservé aux pronoms, déterminants, prépositions et conjonctions.

Mot lexical

Nom réservé aux catégories du nom, du verbe, de l'adjectif et de l'adverbe.

Mot simple

Mot formé d'un seul morphème.

Motivation

Cas où le rapport signifiant/signifié a un fondement hors de la langue (par ex. les onomatopées) ; s'oppose à arbitraire.

Mots disponibles

Mots qui ne sont employés dans le discours que lorsque le sujet parlant en a vraiment besoin.

Mots fréquents

Mots qui s'emploient constamment.

N

Néologie

Processus de formation de nouvelles unités lexicales.

Niveau de langue

Concept qui désigne les différents types d'usage distincts de la langue selon le milieu socioculturel des locuteurs.

Nomenclature (d'un dictionnaire)

Suite de mots qui constitue l'architecture formelle du dictionnaire.

O

Onomatopée

Mot imitatif qui prétend reproduire certains bruits tel le chant ou le cri des animaux, le son des instruments de musique, le bruit qui accompagne les phénomènes de la nature, etc. (cocorico, tictac, crac, chuchoter).

P

Paradigmatique

Se dit des relations qu'on peut établir entre une unité et toutes celles qui pourraient la remplacer dans un environnement donné ; s'oppose à syntagmatique. Paradigme : Ensemble d'unités virtuellement substituables dans un contexte donné.

Paronymes

Termes dont les signifiés sont différents mais dont les signifiants sont presque identiques : allocation/allocation, perceuteur/précepteur.

Phonème

Unité de la chaîne parlée qui a une fonction différentielle, mais qui n'a pas de signification.

Phonologie

Science qui étudie la fonction des sons dans les langues naturelles.

Polysémie

Pluralité de sens pour un mot unique.

Pragmatique

Qui étudie le langage du point de vue de la relation entre les signes et leurs usages.

Préfixe

Affixe qui se place devant la base : il-légal, re-faire.

Prototype

Le meilleur exemplaire communément associé à une catégorie, l'entité centrale autour de laquelle s'organise toute la catégorie (ex. : le moineau est considéré comme le prototype de la catégorie « oiseau »).

R

Radical

Élément que l'on obtient si l'on retire tous les affixes à un mot. ferme est le radical du mot dérivé affermissement.

Référent

Être, objet, événement ou propriété de la réalité (vraie ou imaginaire) qu'un signe évoque (ex. : la plante que le mot « arbre » évoque).

Registre de langue

Concept qui concerne la variation des conduites linguistiques selon le médium utilisé (écrit vs oral), selon les relations sociales et selon les domaines de l'expérience (vocabulaire courant vs vocabulaires spécialisés).

S

Sémantème

Ensemble des sèmes spécifiques.

Sémantique

Étude scientifique du sens des mots, des phrases et des énoncés.

Sème générique

Sème se trouvant dans tous les mots d'une classe (/pour s'asseoir/ dans tous les noms de siège).

Sème ou trait sémantique

Trait pertinent sémantique.

Sème spécifique

Sème qui permet de distinguer, à l'intérieur d'une classe, les différents mots (/avec dossier/dans la classe des noms de siège).

Sème virtuel ou virtuel

Sème qui n'apparaît que dans certains emplois du mot (/confort/pour fauteuil).

Sémème

Ensemble des sèmes constituant le sens d'un mot.

Sémiologie

Science des signes, appelée aussi « sémiotique ».

Sigle

Unité formée par la réunion des lettres initiales des mots composant des unités lexicales complexes (SMIC, ONU, FIV).

Signal

Signe qui implique une volonté de communication.

Signe

Union d'un signifiant et d'un signifié.

Signe linguistique

Signe particulier qui est formé par l'association d'une « image acoustique », appelée « signifiant » (ex. [J(ə)val]) et d'un concept, appelé « signifié » (« cheval »). Ces deux faces sont indissociables. Le signe linguistique réfère à un objet du monde, appelé « référent »

Signifiant

Forme extérieure, face perceptible d'un signe ; s'oppose à signifié.

Signifié

Sens d'un signe ; s'oppose à signifiant.

Structuralisme

Théorie linguistique voyant dans l'organisation en structure une propriété essentielle du langage.

Suffixe

Affixe qui se place après la base : chant-eur, longue-ment.

Syllabe

Unité phonétique fondamentale, groupe de consonnes et/ou de voyelles qui se prononcent d'une seule émission de voix.

Symbole

Signal qui marque un rapport analogique, constant dans une culture donnée, avec l'élément qu'il signifie.

Synchronie

État de langue considéré dans son fonctionnement à un moment donné du temps.

Synonymie

Relation d'identité entre unités de signification.

Syntagmatique

Se dit des relations qui s'observent entre les termes d'une même construction ; s'oppose à paradigmatique.

Syntagme

Groupe syntaxique.

Syntaxe :

Étude des combinaisons de mots en groupes et en phrases.

U

Universaux

Propriétés, les unes de forme, les autres de substance qui se trouvent dans toutes les langues.

V

Vocabulaire

Ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans une réalisation orale ou écrite. Dans cette perspective, il s'oppose au lexique qui est l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs.

Vocabulaire actif

Ensemble des mots que le sujet parlant emploie habituellement.

Vocabulaire passif

Ensemble des mots que le sujet parlant connaît à peine, qu'il comprend lorsqu'ils sont employés par d'autres mais dont il n'a pas l'habitude de se servir lui-même.

1. Exercices d'application

Exercice 1

- **Les définitions lexicographiques par inclusion**

Commenter les définitions suivantes, extraites de divers dictionnaires, en observant le rapport entre le défini et la périphrase définitionnelle.

1. bavarder v. intr. : parler beaucoup, de choses et d'autres (PR 2013).
2. conservation n. f. : action de conserver, de maintenir intact ou dans le même état (PR 2013).
3. fenouil n. m. : plante potagère aromatique (DFC 1975).
4. fourmi n. f. : insecte de quelques millimètres de long, vivant en société ou fourmilières, où l'on rencontre des reines fécondes et de nombreuses ouvrières sans ailes (Lexis 1979).
5. fourmi n. f. : insecte hyménoptère de petite taille vivant en colonies nombreuses (TLF).
6. fourmi n. f. : petit insecte, noir ou rouge, très actif, qui vit en société dans les fourmilières (Le Petit Robert des enfants, 1988).
7. patin n. m. : semelle munie d'une lame métallique que l'on fixe sous la chaussure pour glisser sur la glace (DFC 1975).
8. sapin n. m. : grand arbre résineux à feuillage persistant (DFC 1975).
9. sapin n. m. : arbre résineux au tronc grisâtre, commun dans les montagnes d'Europe occidentale entre 500 et 1 500 m, à feuilles persistantes portant deux lignes blanches en dessous (PLI 1989).
10. sapin n. m. : arbre conifère résineux de la famille des Abiétinées, à tronc droit et élevé, à écorce grisâtre et écailleuse, à branches plongeantes, à aiguilles persistantes, dont le fruit est un cône dressé et dont on rencontre de nombreuses variétés en moyenne montagne (TLF).

Corrigé

- Les définitions par inclusion sont nécessairement formées de deux parties : l'incluant qui désigne la catégorie générale (le genre) dont relève l'objet à définir, et les traits spécifiques qui différencient les espèces entre elles. Elles s'appliquent aux noms mais aussi aux verbes (ex. bavarder), plus rarement aux adjectifs. Incluants : plante ou plante potagère (fenouil), insecte (fourmi), arbre résineux (sapin), parler (bavarder). Ces incluants (ou hyperonymes) représentent le genre prochain. Pour sapin, l'incluant

correspondant au genre prochain est conifère (10) mais conifère, terme technique, moins connu que le mot à définir, relève de la classification botanique. Le DFC (8) et le PLI (9) préfèrent recourir à la périphrase arbre résineux (à peu près équivalente à conifère, même si tous les résineux ne sont pas des conifères) ; le TLF (10) cumule, dans un souci d'exactitude encyclopédique, les différents incluants (cf. aussi insecte hyménoptère pour fourmi). On voit les difficultés de l'application du système de l'inclusion lorsqu'un mot est engagé dans une taxinomie scientifique : doit-on privilégier les catégories du savoir (hyperonyme spécialisé), se satisfaire de la structuration de la langue générale ou mêler les deux types de classification ? Pour patin (7), l'incluant semelle est mal choisi : un patin à glace n'est pas une semelle (est-ce un dispositif ? une lame ? un type de chaussure ?).

- Traits spécifiques : /aromatique/ pour fenouil, /de petite taille/ et /vivant en colonies nombreuses/ pour fourmi... Ces traits qui forment, en principe, la partie distinctive de la définition, sont de nature variée : marques descriptives (sapin : « à feuillage persistant », « au tronc grisâtre »), marques de localisation (sapin : « dont on rencontre de nombreuses variétés en moyenne montagne »), marques fonctionnelles (patin : « pour glisser sur la glace »), marques exprimant les modalités (bavarder : « beaucoup », « de choses et d'autres »).

Le nombre de traits peut varier d'un dictionnaire à l'autre. En testant ainsi l'adéquation défini/définition, on peut distinguer :

- les définitions hypospécifiques comme celles de fenouil et de sapin (8). Le nombre réduit de traits différenciateurs ne permet pas de séparer, par exemple, le fenouil du cerfeuil ou le sapin des espèces voisines ; les définitions suffisantes ou distinctives : sapin (9), fourmi (5) ; les définitions hyperspécifiques ou encyclopédiques : fourmi (4), sapin (10). Elles présentent un nombre élevé de traits, dont certains ne sont pas nécessaires pour l'identification du défini (par exemple, l'information sur les reines et les ouvrières dans la définition de fourmi que propose le Lexis).

La définition de fourmi (6) tirée du Petit Robert des enfants peut être jugée hyperspécifique ; elle présente un trait du stéréotype associé à fourmi /très actif/ (cf. le lien avec la phraséologie : un travail de fourmi, « inlassable et minutieux »). Les traits du stéréotype ne sont pas toujours des traits encyclopédiques. On notera que la définition 2 (conservation)

mêle deux procédures : définition par inclusion de conserver (« maintenir intact ou dans le même état ») et définition morpho-sémantique de conservation (« action de conserver »)

Exercice 2

- **L'analyse du sens en traits typiques**

Qu'est-ce qu'un **appartement** ? Présenter le sens du mot sous forme d'une série de traits ordonnés par ordre de centralité.

Corrigé

Le classement des traits par ordre de centralité se fonde sur l'intuition de l'utilisateur de la langue. Ce classement va du trait le plus central aux traits périphériques.

1. Un appartement est destiné à l'habitation.
2. Il est situé dans un immeuble.
3. Il est composé de plusieurs pièces (ce qui le distingue de *studio*).
4. Les pièces sont contiguës.
5. Il y a d'autres appartements dans l'immeuble.
6. Les pièces sont de plain-pied.
7. Il comporte une cuisine.
8. Il sert au logement d'une seule famille.
9. Il est d'un certain confort.

On remarque que les traits centraux ou typiques (de 1 à 4) coïncident avec les traits contenus dans la définition minimale (appelée aussi suffisante) de *appartement* telle qu'elle est représentée dans les dictionnaires. Les traits périphériques (de 6 à 9) sont ceux qui prêtent à discussion.

Exercice 3

Appliquer l'analyse sémique aux mots de la série suivante : *allocution* – *causerie* – *communication* – *conférence* – *déclaration* – *exposé* – *harangue* – *sermon*.

a) Quel est l'archiséme de cet ensemble ? Y a-t-il un archilexème correspondant ?

b) Opposer par leurs sèmes pertinents les différents mots de la série en présentant l'analyse sous la forme d'un tableau.

Corrigé

Remarques méthodologiques :

L'analyse sémique porte sur la description des sèmes en langue et non sur les occurrences particulières des mots en discours. Ainsi on définira le sémème de **allocution** par le sème /**ton familial**/ sans rendre compte de l'emploi en contexte *l'allocution télévisée du chef de l'État* dans lequel le sème /ton familial/ est neutralisé.

Il s'agit de comparer entre eux les différents mots de la série (et non les différents sèmes d'un mot). Il est donc **nécessaire de sélectionner, au préalable, pour chaque mot polysémique, un seul sémème (une seule acception)**.

Voici les acceptions retenues (*Le Grand Robert de la langue française*, 1986) :

1. **allocution** : discours familial et bref adressé par une personnalité dans une circonstance particulière et à un public précis ;
2. **causerie** : discours, conférence sans prétention ;
3. **communication** : exposé oral concernant un sujet déterminé que l'on fait devant une société savante ;
4. **conférence** : discours, causerie (où l'on traite en public une question littéraire, artistique, scientifique, politique) ;
5. **déclaration** : discours [...] par lequel on déclare quelque chose ;
6. **exposé** : *absolt.* bref discours sur un sujet précis, didactique ;
7. **harangue** : discours solennel prononcé devant une assemblée, un haut personnage ;
8. **sermon** : discours prononcé en chaire par un prédicateur (en particulier catholique).

a) L'archisémème est l'ensemble des sèmes communs aux différents sémèmes soit s1 /paroles/, s2 /prononcées en public/, s3 /par un locuteur/, s4 /en position de supériorité par rapport à son auditoire/.

L'archilexème est *discours*. Il convient à tous les mots de la série à condition de s'en tenir au tri de la polysémie tel qu'il a été effectué (ainsi il ne peut rendre compte de l'acception de *exposé* : « exercice pédagogique consistant à présenter une question devant un jury ou dans le cadre d'un cours »).

b) L'inventaire des sèmes pertinents s'organise selon plusieurs axes : durée du

discours, ton ou style, visée, thème traité, public, personnalité du locuteur.

La sélection des sèmes doit permettre d'aboutir à une analyse différentielle du contenu sémantique des différents mots. Il faut éviter la redondance (le même sème ne doit pas apparaître sous deux formulations différentes) et veiller à une métalangue sémantique non ambiguë. On propose le tableau ci-après. La numérotation des sèmes tient compte des sèmes communs décrits dans la question précédente.

2. Évaluation sommative

Master S.L. : (S.2)

Année universitaire 2023-2024

Module : sémantique lexicale

Corrigé

1. En vous appuyant sur la définition donnée ci-dessous, précisez quelles pourraient être les (CNS) et les traits encyclopédiques de la catégorie des lions.
« Grand mammifère félin carnivore, au pelage fauve orné d'une crinière chez le mâle, confiné aujourd'hui dans les savanes d'Afrique et dans une réserve au nord-ouest de l'Inde, après avoir vécu au Proche-Orient et en Europe. ». le Petit Larousse
 - Les CNS : /grand mammifère / félin /carnivore/ pelage orné d'une crinière chez le mâle.
 - Les traits encyclopédiques : /fauve /confiné aujourd'hui dans les savanes d'Afrique / dans une réserve au nord-ouest de l'Inde après avoir /vécu au Proche-Orient et en Europe.
 - L'application du test de la double question au trait de couleur /fauve/ nous montre que cette couleur n'est pas toujours identifiable (n'est pas toujours vraie), car des lions blancs ou bien albinos existent bel et bien.

2. Selon les linguistes cognitivistes, Il est impossible de choisir un prototype pour le superordonné **meuble**. Le niveau de base représente le niveau de dénomination le plus utilisé. Expliquez en illustrant par un exemple.
Il est, impossible de choisir un prototype pour le superordonné **meuble**, car ce niveau rassemble des catégories trop disparates. Le niveau de base représente le niveau de dénomination le plus utilisé. En effet, un objet est désigné le plus communément par une expression qui correspond au niveau de base. Ainsi, si dans une série de 20 dessins, figurent, par exemple, les représentations d'une bergère, d'un cabriolet, d'un voltaire et d'un club, on constate une identification préférentielle au moyen du terme de base fauteuil.

3. Donnez une définition par *intension* et une autre par *extension* du mot *gâteau*
 - Définition par intension :
Gâteau : pâtisserie ordinairement à base de farine, de beurre et d'œufs, généralement sucrée.
 - Définition par extension :
Gâteau : baba, biscuit, cake, chausson, corne de gazelle, croquante, millefeuille, tarte, tartelette, etc.

4. En sémantique lexicale, en quoi consiste l'opposition entre *sens dénotatif* et *sens connotatif* ? Expliquez en analysant les paires de mots suivants : (policier, flic) (clochard, SDF) (clandestin, sans-papiers)
 - Le sens dénotatif est le signifié stable du signe qui correspond à la relation de désignation entre le signe et le référent.
 - Le sens connotatif est un ensemble de valeurs sémantiques secondes qui viennent se greffer sur le sens dénotatif.
 - Analyse des paires de mots :
 - Le mot **policier** désigne la personne qui appartient à un service de police. Le policier veille à la sécurité des personnes et des biens.
 - Le mot **flic** désigne une personne qui ajoute à sa fonction sociale première un rôle de surveillance ou de répression.
 - Le mot **clochard** : personne socialement inadaptée, qui n'a pas de domicile, erre sans but, et n'a d'autre ressource que la mendicité
 - Le mot **SDF** : personne sans domicile fixe.
 - Le mot **clandestin** : qui vit en marge des lois par nécessité ; qui se soustrait à la procédure normale.
 - Le mot **sans-papiers** : personne qui ne possède pas les documents d'identité requis dans le pays dans lequel elle se trouve.

CONCLUSION

En guise de conclusion de ce cours de sémantique lexicale, nous avons parcouru un large éventail de concepts et de théories qui éclairent la compréhension du sens des mots et des expressions dans les langues naturelles. Nous avons commencé par une introduction à lexicologie et ses deux branches : la sémantique lexicale et la morphologie lexicale, en définissant ses objectifs principaux et son rôle crucial dans l'étude du langage. D'abord, nous avons parcouru les différentes notions nécessaires à l'analyse du sens lexical. Nous avons ensuite exploré les théories d'analyse du sens lexical comme celles des conditions nécessaires et suffisantes, du prototype et du stéréotype, et aussi l'analyse sémique ou componentielle. En outre, nous avons ensuite étudié les différentes relations sémantiques telles que la synonymie, l'antonymie, l'hyponymie et l'hyperonymie, qui structurent le réseau complexe des significations lexicales. Nous avons approfondi le concept de définition, démontrant comment les mots se combinent pour former des significations plus complexes dans des phrases et des expressions. Ensuite, nous avons étudié le sens lexical et les différentes méthodes de définition lexicale, ce qui nous a permis de mieux comprendre comment les mots sont définis et interprétés dans les dictionnaires et les lexiques. L'exploration des articles des dictionnaires a introduit des concepts comme les marques d'usage, les exemples et la polysémie, montrant comment ces outils et façonnent notre compréhension du sens lexical. De plus, nous avons examiné les interactions entre la sémantique lexicale et la pragmatique, soulignant l'importance du contexte et des intentions des locuteurs dans la détermination du sens. Enfin, ce cours a mis en lumière l'importance de la sémantique lexicale non seulement dans le domaine de la linguistique théorique, mais aussi dans des applications pratiques telles que la lexicographie, la traduction automatique, l'apprentissage des langues et le traitement automatique du langage naturel (TALN).

En somme, la sémantique lexicale est un domaine riche et dynamique qui offre des perspectives précieuses pour comprendre la complexité et la subtilité des significations linguistiques. Elle constitue une base essentielle pour toute recherche linguistique, cognitive ou technologique visant à approfondir notre compréhension du langage humain.

Table des matières

Matière : Sémantique lexicale	3
Références :	4
INTRODUCTION	6
I. LE SIGNE LINGUISTIQUE	9
1. Quelques notions élémentaires	9
1.1. La vision du signe selon Ferdinand de Saussure	9
1.2. Ce qu'on appelle le référent	9
1.3. La dimension référentielle du sens	10
1.4. La dimension différentielle du sens : la notion de valeur linguistique	11
1.5. Extension et intension : deux manières de définir un mot	11
1.6. La dénotation VS la connotation	12
2. Comprendre le sens lexical	13
1.1. Qu'est-ce qu'un signe linguistique ?	13
1.2. Différence entre sens lexical et sens grammatical	16
1.3. Ce que le triangle sémiotique ne permet pas d'expliquer	16
1.4. La formation des catégories à travers le lexique	18
II. L'ANALYSE DU SENS LEXICAL	19
1. Le modèle par genre prochain et traits spécifiques	19
1.1. Le genre immédiat	20
1.2. L'approche référentielle	21
1.3. Au-delà du substantif : autres catégories lexicales	22
1.4. Typologie des définitions : hypospécifiques, suffisantes et hyperspécifiques	23
1.5. Les insuffisances du modèle aristotélicien	24
2. Approche cognitive et théorie du prototype	25
2.1. Le prototype	26
• Structure interne des catégories	26
• Structure verticale des catégories	27
2.2. Les faiblesses théoriques du modèle	28
3. Le modèle du stéréotype en sémantique	29
3.1. Le stéréotype : de quoi il s'agit	30
3.2. Du stéréotype à la définition : enjeux lexicographiques	31
3.3. Le stéréotype dans les locutions et expressions figées	32
3.4. Limites du modèle	32
4. L'analyse sémique ou componentielle	33
4.1. Les concepts et les méthodes de l'analyse sémique	33
L'exemple des noms de sièges	34
4.2. Analyse sémique et définition par inclusion	35
<i>fauteuil</i> : siège à dossier et à bras, à une seule place.	35
4.3. Limites du modèle	36
4.4. En guise de conclusion	37
III. LES RAPPORTS DE SENS ENTRE UNITÉS LEXICALES	38
1. Hyponymie et méronymie	38
2. Synonymie et antonymie	39
IV. LA DÉFINITION	41
1. La définition	41
2. Traits généraux	41
3. Types de définition	42

1.1.1.	La définition par inclusion	42
1.1.2.	La définition métonymique	42
1.1.3.	La définition morphosémique	43
	Mots dérivés :	43
	Mots composés :	43
1.1.4.	La définition synonymique et antonymique	43
1.1.5.	La définition métalinguistique	44
V.	GLOSSAIRE ET EXERCICES	46
	Abréviation	46
	Acronyme	46
	Affixe	46
	Affixe dérivationnel	46
	Affixe flexionnel	46
	Allomorphes ou variantes	46
	Analyse sémique ou componentielle	46
	Antonymie	46
	Arbitraire	46
	Article ou notice de dictionnaire	46
	Articulation, Double articulation	46
	Attraction paronymique	46
	Autonyme	46
	Base	47
C		47
	Champ associatif	47
	Champ dérivationnel	47
	Champ sémantique	47
	Classème	47
	Collocation	47
	Commutation	47
	Composition	47
	Composition populaire	47
	Composition savante	47
	Connotation	47
D		47
	Dénotation	47
	Dérivation	47
	Dérivation impropre	47
	Dérivation inverse	48
	Dérivation populaire	48
	Dérivation savante	48
	Diachronie	48
	Doublet	48
E		48
	Emprunt	48
	Entrée ou adresse de dictionnaire	48
É		48
	Étymologie	48
	Étymon	48
E		48
	Euphémisme	48
F		48

Famille de mots	48
Flexion nominale	48
G	48
Grammaire	48
H	49
Homographie	49
Homonymie	49
Homophonie	49
Hyperonymie	49
Hyponymie	49
I	49
Idiolecte	49
Indice	49
L	49
Lexicographie	49
Lexicologie	49
Lexique	49
Lexique commun	49
Lexique total	49
Locution	49
M	50
Métaphore	50
Métonymie	50
Monosémie	50
Morphème	50
Morphème grammatical lié	50
Morphème grammatical non lié	50
Morphème lexical, lexème	50
Morphologie	50
Mot	50
Mot composé	50
Mot dérivé	50
Mot grammatical	50
Mot lexical	50
Mot simple	50
Motivation	50
Mots disponibles	51
Mots fréquents	51
N	51
Néologie	51
Niveau de langue	51
Nomenclature (d'un dictionnaire)	51
O	51
Onomatopée	51
P	51
Paradigmatique	51
Paronymes	51
Phonème	51
Phonologie	51
Polysémie	51

Pragmatique	51
Préfixe	51
Prototype	51
R	51
Radical	52
Référent	52
Registre de langue	52
S	52
Sémantème	52
Sémantique	52
Sème générique	52
Sème ou trait sémantique	52
Sème spécifique	52
Sème virtuel ou virtuème	52
Sémème	52
Sémiologie	52
Sigle	52
Signal	52
Signe	52
Signe linguistique	52
Signifiant	52
Signifié	52
Structuralisme	53
Suffixe	53
Syllabe	53
Symbole	53
Synchronie	53
Synonymie	53
Syntagmatique	53
Syntagme	53
Syntaxe :	53
U	53
Universaux	53
V	53
Vocabulaire	53
Vocabulaire actif	53
Vocabulaire passif	53
1. Exercices d'application	54
Corrigé	54
Exercice 2	56
Corrigé	56
Exercice 3	56
Corrigé	57
2. Évaluation sommative	59
CONCLUSION	60
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	65

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Blanco Escoda, X. (2015). *Lexique, dictionnaire et connaissance dans une société multilingue*. EME Editions.
- Calvet, L.-J. (2002). *Linguistique et colonialisme*. Payot & rivages.
- Cohen, M. (1972). **Dictionnaire du français vivant**. Larousse.
- Cruse, D. A. (1986). **Lexical Semantics**. Cambridge University Press.
- Cormier, M. C., & Boulanger, J.-C. (2008). *Les dictionnaires de la langue française au Québec. De la Nouvelle-France à aujourd'hui*. Presses de l'Université de Montréal PUM.
- Cormier, M. C., & Francoeur, A. (2005). *Les dictionnaires Larousse. Genèse et évolution*. Presses de l'Université de Montréal PUM.
- Cormier, M. C., Francoeur, A., & Boulanger, J.-C. (2003). *Les dictionnaires Le Robert. Genèse et évolution*. Presses de l'Université de Montréal PUM.
- de Felici, R. (2014). Mots et expressions tabous dans les dictionnaires de langue française. In *La révolution du dictionnaire* (p. 223-238). Hermann; Cairn.info.
- Delbecq, N. (2006). *Linguistique cognitive. Comprendre comment fonctionne le langage: Vol. 2e éd.* De Boeck Supérieur; Cairn.info.
- de Robillard, D. (1997). Lexicographie variationniste et présentation des données. Quelques réflexions fragmentaires et expérimentales sur le cas (du ?) des français de l'océan Indien. In *Le corpus lexicographique* (p. 37-55). De Boeck Supérieur; Cairn.info.
- de Robillard, D. (2008). Chapitre 5. Revendiquer une lexicographie francophone altéritaire constructiviste pour ne plus saler avec du sucre. In *Le français des dictionnaires: Vol. 2e éd.* (p. 321-335). De Boeck Supérieur; Cairn.info.
- Dotoli, G. (2012). *Le dictionnaire de la langue française. Théorie, pratique, utopie*. Hermann; Cairn.info.
- Dotoli, G., Marchetti, M., Boccuzzi, C., & Rizzo, C. (2014). *L'espace du dictionnaire. Expressions – Impressions*. Hermann; Cairn.info.
- Dotoli, G., Saggiomo, C., Spiezia, R., & Boccuzzi, C. (2015). *La lisibilité du dictionnaire*. Hermann; Cairn.info.
- Eluerd, R. (2000). *La lexicologie* (Numéro 3548). Presses Universitaires de France; Cairn.info.

- Frey, C. (2001). Domination culturelle et traitement lexicographique de l'emprunt. In *Contacts de langues et identités culturelles : Perspectives lexicographiques* (Presses de l'Université Laval, p. 221-235).
- Frey, C. (2008). Chapitre 6. Description lexicographique et idéologies : Jusqu'où s'engager ? Retour sur Le français au Burundi. In *Le français des dictionnaires: Vol. 2e éd.* (p. 243-255). De Boeck Supérieur; Cairn.info.
- Gaudin, F., & Guespin, L. (2000). *Initiation à la lexicologie française : De la néologie aux dictionnaires*. Duculot.
- Kleiber, G. (2004). *La sémantique du prototype : Catégorie et sens lexical*. Vendôme Impressions.
- Kleiber, G., & Riegel, M. (1997). *Les formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*. De Boeck Supérieur; Cairn.info.
- Knecht, P. (1997). Corpus linguistique et corpus métalinguistique. In *Le corpus lexicographique* (p. 283-289). De Boeck Supérieur; Cairn.info.
- Lehmann, A., & Martin-Berthet, F. (2018). *Lexicologie : Sémantique, morphologie, lexicographie*. Armand Colin.
- Le Robert. (2023). *Le Petit Robert de la langue française*. Dictionnaires Le Robert.
- Lo Nostro, M. (2013). *La dictionnaire bilingue. Analyses et suggestions*. Hermann; Cairn.info.
- Martin, R. (1970). La définition lexicographique dans la sémantique descriptive. « Langages », 5(19), 5-19.
- Mel'cuk, I. A., Clas, A., & Polguère, A. (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire* (Editions Duculot).
- Mitterand, H. (1996). La lexicographie et la lexicologie. In *Les mots français: Vol. 10e éd.* (p. 102-121). Presses Universitaires de France; Cairn.info.
- Mortureux, M.-F. (2008). *La lexicologie entre langue et discours*. Armand Colin.
- Murphy, M. L. (2003). *Semantic Relations and the Lexicon: Antonymy, Synonymy and Other Paradigms*. Cambridge University Press.

- Niklas-Salminen, A. (2015). *La lexicologie: Vol. 2e éd.* Armand Colin; Cairn.info.
- Nyckees, V. (2015). Les mots, les choses... et nous. In *Les clés du langage* (p. 51-61). Éditions Sciences Humaines; Cairn.info.
- Office québécois de la langue française. (2009). *La rédaction des définitions terminologiques*.
https://www.oqlf.gouv.qc.ca/pdf/redaction_def_terminologiques_2009.pdf
- Pottier, B. (1985). *Linguistique générale : Théorie et description.* Klincksieck.
- Pruvost, J. (2006). *Les dictionnaires français : Outils d'une langue et d'une culture.* Editions OPHRYS.
- Pruvost, J., & Sablayrolles, J.-F. (2019). *Les néologismes: Vol. 4e éd.* Presses Universitaires de France; Cairn.info.
- Queffélec, A. (2008a). Chapitre 1. La lexicographie différentielle en terrain africain et malgache : Une aventure ambiguë. In *Le français des dictionnaires: Vol. 2e éd.* (p. 175-190). De Boeck Supérieur; Cairn.info.
- Queffélec, A. (2008b). La lexicographie différentielle en terrain africain et malgache : Une aventure ambiguë. In *Le français des dictionnaires. L'autre versant de la lexicographie française: Vol. 2e éd.* (p. 175-190). De Boeck Supérieur. <https://www-cairn->
- Rastier, F. (2009). *Sémantique interprétative: Vol. 3e éd.* Presses Universitaires de France; Cairn.info.
- Rastier, F. (2010). *Sémantique et recherches cognitives.* Presses Universitaires de France; Cairn.info.
- Rey, A. (2018). *Hommage aux mots : L'intelligence des dictionnaires.* Editions Hermann.
- Rey-Debove, J. (1989). Le traitement analogique dans le dictionnaire monolingue. In *Dictionnaires : Encyclopédie internationale de lexicographie* (Vol. 1, p. 635-640). "de" Gruyter.
- Rey-Debove, J. (1998). *La linguistique du signe : Une approche sémiotique du langage.* Armand Colin.
- Saint-Amand, D. (2019). *Le dictionnaire détourné : Socio-logiques d'un genre au second degré.* Presses universitaires de Rennes.
- Serres, P. (2010). *Le mystère de l'ordre alphabétique.* Presses du Châtelet.

Tamba, I. (2005). *La sémantique: Vol. 5e éd.* (Numéro 655). Presses Universitaires de France; Cairn.info.

Touratier, C. (2010). *La sémantique.* Armand Colin.

Vincent, N., & Piron, S. (2018). *La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec : Mélanges offerts à Hélène Cajolet-Laganière.* Groupe Nota Bene.

Zufferey, S., & Moeschler, J. (2012). *Initiation à l'étude du sens. Sémantique et pragmatique.* Éditions Sciences Humaines; Cairn.info.